

Agenda 21 en Save & Garonne



LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE au regard DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mettre nos valeurs en commun est une chance pour tous...

SOMMAIRE

■ Vie sociale	
Fiche d'identité de la collectivité	p. 3
Une situation stratégique	p. 3
Une très forte croissance démographique	p. 4
Une forte demande en logement	p. 6
Petite enfance : capacité d'accueil doublée en 4 ans	p. 8
Education, formation : bon niveau global	p. 10
Jeunesse : un enjeu futur important	p. 12
Sports, loisirs, culture : associations présentes mais besoins matériels	p. 14
Santé : carence au niveau des gardes	p. 17
Les publics fragiles pris en compte	p. 19
Emploi : une offre locale insuffisante	p. 22
■ Economie	
Agriculture : en perte de vitesse	p. 24
Industrie, artisanat, commerce : fléchissement en 2008	p. 27
Tourisme : un bon potentiel de développement	p. 30
■ Aménagement du territoire	
Déplacements : un point noir pour le territoire	p. 32
Urbanisme : tendance continue à l'étalement	p. 35
Energie : une nouvelle voie de développement à explorer	p. 36
■ Environnement	
Milieux naturels, biodiversité : un patrimoine à préserver	
A – LES MILIEUX AQUATIQUES NATURELS	p. 38
B – LA BIODIVERSITÉ	p. 40
Eau potable, assainissement : en cours de rénovation	
A - EAU POTABLE	p. 43
B – ASSAINISSEMENT	p. 44
C – ÉCONOMIES DE LA RESSOURCE EN EAU	p. 46
Gestion des déchets : en cours d'optimisation	
A – COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	p. 48
B – COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES RECYCLABLES	p. 49
C – AUTRES FILIERES	p. 50
Nuisances et risques : peu impactants	
A – NUISANCES ET RISQUES LIES À L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE	p. 52
B - AUTRES RISQUES ET NUISANCES	p. 53
■ Gouvernance	
Organisations politiques	
A - REPRESENTATIONS POLITIQUES	p. 56
B - INTERCOMMUNALITÉS	p. 57
Information, communication	p. 58
Eco-responsabilité de la collectivité	p. 60

Fiche d'identité de la collectivité

Communauté de communes Save & Garonne :

- Région : Midi-Pyrénées
Département : Haute-Garonne
- Création : 2003
- Communes : 13

Commune	Population 2006	Surface (en hectares)
Grenade	6 776	3 701
Merville	3 755	3 173
Daux	1 667	1 688
Montaigut sur Save	1 548	1 265
Larra	1 372	1 630
Launac	1 163	2 232
Thil	995	2 363
Saint Paul sur Save	939	517
Ondes	864	650
Le Burgaud	556	2 418
Bretx	492	840
Menville	488	507
Saint Cézert	356	894
TOTAUX	20 971	21 371

Les populations légales 2006 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Elles se substituent à celles issues du recensement de 1999 et seront ensuite actualisées chaque année.

- Budget 2008
Fonctionnement : 8 130 000 €
Investissement : 8 650 000 €
- Compétences : Développement économique
Aménagement de l'espace
Voirie
Petite enfance
Environnement
Tourisme

Une situation stratégique

1 - Situation géographique :

- La Communauté de communes Save & Garonne regroupe 13 communes : Bretx, Daux, Grenade, Larra, Launac, Le Burgaud, Menville, Merville, Montaigut, Ondes, Saint-Cézert, Saint-Paul, Thil.

- Situé au nord-ouest du département de la Haute-Garonne et de l'agglomération toulousaine, la ville-centre du territoire, Grenade, se trouve :
à 25 km du centre de Toulouse

. à 30 km de Montauban (60 000 habitants – département du Tarn-et-Garonne).

- La voie ferrée et l'autoroute reliant Toulouse à Bordeaux, la Garonne, le canal des Deux Mers se situent tous à la frontière est de la Communauté de communes Save & Garonne.

- Cette dernière est également située à moins de 20 kilomètres des infrastructures :

- . aéroport de Toulouse-Blagnac
- . pôle aéronautique Aéro Constellation, certifié ISO 14001 : 260 hectares directement reliés à l'aéroport accueillant constructeurs, équipementiers, maintenance
- . plate-forme logistique Eurocentre (300 hectares) reliée au réseau SNCF.

- Le projet de pont sur la Garonne, situé au sud de Grenade, va renforcer la position de carrefour nord-sud et est-ouest du territoire de Grenade, tant au plan de la fonction de transit que de la desserte des zones économiques qui se développent à l'ouest et au nord de l'agglomération toulousaine.

2 - Situation institutionnelle :

- La Communauté de communes est membre du Pays Tolosan, le plus important, hors agglomération, des 32 pays de Midi-Pyrénées avec 68 communes pour 100.000 habitants.

- Elle appartient au SCOT Nord-Toulousain, couvrant le nord du département avec 62 communes et près de 85 000 habitants, lui-même appartenant à l'inter-SCOT de l'aire toulousaine (près d'un million d'habitants).

Une très forte croissance démographique

1 - Un enjeu fort du territoire de Save & Garonne.

La croissance démographique moyenne de la Communauté de communes Save & Garonne (+ 33.65 % entre 1982 et 1999) est supérieure à celle de l'agglomération de Toulouse et à celle du département de la Haute-Garonne.

1990/1999	CCSG	Aire urbaine	Haute-Garonne	Midi-Pyrénées	France
Taux de croissance moyen annuel	2.12 %	1.63 %	1.37 %	0.54 %	0.53 %

L'explosion démographique du territoire, caractéristique de la couronne péri-urbaine, se confirme après 2000. Son attractivité redouble du fait du développement du pôle aéronautique et de la saturation de l'agglomération toulousaine.

A l'exception de Saint Cézert (fermeture d'un centre d'insertion qui comptait une centaine de résidents), toutes les communes ont connu une augmentation significative de leur nombre d'habitants.

2 - Les perspectives

Les travaux de prospective du SCOT Nord-Toulousain envisagent, pour le territoire de Save & Garonne, une augmentation de **50%** de la population d'ici à 2030, ce qui ferait passer le nombre d'habitants à 32 900, soit environ 11 000 personnes de plus qu'aujourd'hui.

3 - Le profil de la population

La structure par âge de la population de 1999 révèle une représentation des personnes de 30 à 44 ans plus importante qu'aux niveaux national et départemental.

En revanche, la catégorie des 15-29 ans est sous-représentée du fait de l'absence, hormis le lycée agricole de Ondes, de formation supérieure sur le territoire.

1999	CCSG	Haute-Garonne	France
Taux de présence personnes 15 à 29 ans	19 %	23.2 %	21 %
Taux de présence personnes 30 à 44 ans	28 %	24 %	22.4 %

Depuis les années 1990, le profil type des ménages se définit par des jeunes couples, avec enfants en bas âge ou sans enfants, qui souhaitent accéder à la propriété et qui travaillent sur l'agglomération toulousaine, souvent dans le secteur géographique proche, en lien avec l'aéronautique.

Enfin, le nombre de personnes par ménage diminue depuis vingt ans, comme dans l'ensemble du pays, causé par la disparition progressive de la cohabitation des générations sous le même toit et le vieillissement de la population. Jusqu'à présent, et en dehors de Grenade, ce nombre de personnes par ménage a moins diminué sur la CCSG qu'aux niveaux national et départemental.

SYNTHESE

- Une explosion démographique qui ne fléchit pas, avec de plus un nouveau profil d'habitant, jeune et urbain, qui implique la prévision de l'accueil par les communes (équipements et services)

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
Population renouvelée, jeune et active	Déplacements augmentés vers l'agglomération toulousaine (bassin d'emploi) → pollution, insécurité routière Consommation d'espace accrue → disparition des terres agricoles et des milieux naturels Besoins en aménagement (logement, voirie, eau potable, assainissement) Besoins en équipements sociaux (petite enfance, santé, culture, loisirs)

Sources :

INSEE : recensement général de la population - 1999

INSEE : données générales sur la population - 2006

Conseil Général Haute-Garonne - 2005

Cabinet Parcourir - 2006

Une forte demande en logement

L'accroissement de la population entraîne évidemment une augmentation du nombre de logements sur la Communauté de communes Save et Garonne (+ 22,64 % entre 1990 et 1999). Le secteur de Montaigut, Daux, Merville, Grenade (plus proche de l'agglomération toulousaine) connaît une pression plus forte que les communes plus rurales (Thil, Le Burgaud, Bretx, Saint Cézert).

La construction neuve se poursuit à un rythme soutenu et s'est accélérée à partir des années 2000. Pratiquement chaque commune, excepté Ondes qui est concernée par un PPRI (Plan de prévention des risques d'inondations), a en cours ou en projet des programmes de constructions de logements.

Les communes de la CCSG sont soumises à une très forte pression des lotisseurs, qui accélèrent le phénomène d'urbanisation.

1 – Un parc locatif insuffisant

Le parc de logement existant se caractérise par une majorité de lotissements de maisons individuelles.

En 1999, les résidences principales se répartissent entre :

- propriétaires occupants : 71 %
- parc locatif : 21 %
- logements sociaux : 2 %
- logements privés gratuits : 5 %
- locations de meublés : 1 %.

Les locations, qu'il s'agisse d'HLM ou non, sont concentrées sur le chef lieu du canton Grenade et sur la commune d'Ondes qui possède un parc collectif pour les étudiants du lycée professionnel.

Actuellement, la demande en logement est très forte sur l'ensemble des communes, et plus particulièrement la demande en locatif privé et social, le parc étant insuffisant.

On observe d'ailleurs que de nombreux hébergements touristiques normalement réservés aux courts séjours sont loués, en basse saison, à des personnes employées temporairement sur la région.

Une Opération Départementale d'Amélioration de l'Habitat (ODAH) a été menée entre 2000 et 2007 pour soutenir le marché des logements locatifs, améliorer les conditions de vie de l'habitant et créer des logements sociaux adaptés à la demande de la population locale.

2 – Le logement social

Sept communes accueillent des logements sociaux.

Grenade :

Grenade compte 8 opérations regroupant 203 logements de locatif social ; 3 projets sont en cours.

Les organismes présents sont Promologis, Colomiers Habitat, Cité Jardins, SFHE Arcades.

Environ 20% des demandes de logements sociaux sont satisfaites sur la commune.

Merville :

Les organismes présents sont Promologis et Cité Jardins.

Launac :

- 1 logement municipal est réservé pour les situations sociales d'urgence
- 10 logements + 6 prévus en 2009, pour le bailleur Cités jardins
- 4 logements de Colomiers Habitat
- 24 appartements de bailleurs privés mais à tarif social.

Larra :

- 10 logements pour le bailleur Cités jardins
- pour Colomiers Habitat : 25 logements (dont 4 appartiennent à la mairie)
- (+ possibilité d'une tranche supplémentaire dans les années à venir, du fait de la très forte demande)

Ondes :

Le nombre de logements, gérés par Promologis et Colomiers Habitat permet à la commune de respecter les 20% de logement social, même si elle n'y est pas obligée par la loi.

Montaigut sur Save :

- Colomiers habitat propose 12 logements

Dans le futur PLU, la commune va imposer aux lotisseurs un pourcentage de logements sociaux à partir d'une certaine superficie.

Saint Paul sur Save :

- Cité Jardins : environ 30 logements
- Les Chalets : projet de 40 logements en collectif
- 3 logements municipaux occupés

3 – Rééquilibrage récent entre individuel et collectif

Depuis une trentaine d'années et jusqu'en 2002/2004, c'est la construction de logement individuel qui a dominé. Depuis 5 ans, les logements autorisés collectifs connaissent une croissance rapide, ce qui permet un rééquilibrage entre les deux types d'habitat.

4 – Prix du mètre carré

Selon les communes et les qualités du terrain, le prix du mètre carré constructible s'échelonne entre 40 € (Saint Cézert) et 130 € (Merville).
On observe une hausse du prix du foncier constructible depuis les 10 dernières années (proximité de Toulouse), mais un tassement depuis un an (début de la crise).

5 – Consommation d'espace

Les zones réservées à l'urbanisation à vocation résidentielle sont encore nombreuses dans les POS ou futurs PLU de chaque commune, ce qui souligne le fort potentiel d'accueil du territoire.
Ces zones à vocation résidentielle sont essentiellement établies sur des zones agricoles, et la superficie des zones à urbaniser (zones AU) dans les PLU semble étendue.

SYNTHESE

- Forte augmentation du nombre de logements, avec une prépondérance de l'habitat individuel.

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
Effort réalisé par les communes pour le logement locatif	Parcs collectif et locatif encore insuffisants Prépondérance de l'habitat individuel → consommation d'espaces agricoles et naturels Prix élevé du foncier → limitation de l'accès au logement et à l'installation agricole

Source :
Conseil Général Haute Garonne - 2005

Petite enfance : capacité d'accueil doublée en 4 ans

En 2007, le territoire Save & Garonne accueillait près de 900 enfants de moins de 3 ans. Le taux d'activités de leurs parents est de 61.7 %, alors qu'il n'est que de 53.2 % pour le département de la Haute-Garonne. Cette nouvelle génération de parents, jeunes et actifs, a exprimé un besoin important de modes de garde pour leurs enfants.

1 - Une capacité d'accueil accrue

En 2005, la capacité d'accueil du territoire – une crèche à Grenade, une à Merville et environ 150 assistantes maternelles – était estimée à 350 places, ce qui était très insuffisant du fait de l'arrivée de jeunes parents actifs.

Un effort très important a donc été réalisé, le secteur public, la CCSG, et le secteur privé, assistantes maternelles et associations parentales, travaillant en complémentarité.

Fin 2008, la capacité d'accueil est la suivante :

Type de structure	Lieu d'implantation	Capacité d'accueil
Multi-accueil « Fous rires et Galipettes »	Bretx	30 places
Multi-accueil « Les Marmousets »	Merville	20 places
Multi-accueil « Citronnelle »	Grenade	16 places
Halte-garderie	Grenade	18 places
Sous-total crèches		84 places
205 assistantes maternelles agréées		536 places
TOTAL ACCUEIL		620 places

Les 205 assistantes maternelles se répartissent de la façon suivante sur les communes :

Communes	Assistants maternelles	Communes	Assistants maternelles
Bretx	5	Merville	35
Le Burgaud	2	Montaigut	16
Daux	16	Ondes	5
Grenade	67	Saint Cezert	2
Larra	20	Saint Paul	15
Launac	12	Thil	13
Merville	3	Total	205

2 - La gestion des structures

Les crèches du territoire étaient jusqu'en 2009 gérées par des associations créées par les parents usagers, avec un important subventionnement intercommunal.

La CCSG a construit un équipement à Bretx (ouvert en 2008) puis à Merville (ouvert en septembre 2009). La rénovation de la crèche de Grenade est prévue pour 2010.

Au cours de cette même année 2009, elle a organisé la reprise en régie de la gestion financière et humaine des crèches. Les élus ont souhaité que les parents continuent à être associés à la vie des structures, ainsi qu'aux projets éducatifs.

3 - Le Relais d'Assistants Maternelles : un outil d'accompagnement

Le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) est un service de la Communauté de communes depuis avril 2005 (il était auparavant géré par la commune de Grenade et ne concernait que celle-ci).

Il est animé par deux éducatrices de jeunes enfants – 1,5 poste, puis 2 postes depuis mi 2009 - rayonnant sur l'ensemble du territoire :

- . accueils collectifs fixes sur les communes de Grenade et Montaigut
- . accueils collectifs itinérants sur les communes de Larra, Launac, Merville, Merville, St Paul et Thil
- . permanence sur Grenade et en itinérance sur les communes de Larra, Launac, Merville et Montaigut.

Le RAM a pour objectif de créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil des enfants au domicile des assistantes maternelles. Pour cela il :

- . favorise les échanges entre les familles et les assistantes maternelles,
- . accompagne les familles dans la recherche d'un mode de garde
- . organise l'information des assistantes maternelles
- . propose des temps d'accueil collectifs aux assistantes maternelles (enrichir leurs compétences, rompre leur isolement professionnel).

SYNTHESE

- Un public (jeunes couples s'installant sur le territoire) en demande de modes de garde en quantité et en qualité.

POINTS FORTS

Effort important de la collectivité pour répondre à la demande

POINTS FAIBLES

La demande dépasse encore l'offre

Sources :

Relais des assistantes maternelles (RAM) de la Communauté de communes Save & Garonne- 2008
Cabinet VivaCité - 2009

Education, formation : bon niveau global

1 - L'enseignement primaire public

Il est organisé de la façon suivante sur la CCSG :

- 11 écoles maternelles
- 15 écoles élémentaires
- 3 Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) sur les communes de :
 - . Grenade, école de Saint Caprais (maternelles) + Ondes (primaires)
 - . Saint Cézert (maternelles) + Le Burgaud (primaires)
 - . Saint Paul (maternelles) + Bretx (CE) + Menville (CM)

Ces trois dernières communes ont créé un SIVS (syndicat intercommunal à vocation scolaire) pour la gestion du RPI et qui adhère au Syndicat Mixte de l'Aménagement de la Forêt de Bouconne pour la compétence Centre de loisirs.

Commune	Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires	
Daux	1	1	
Larra	1	1	
Launac	1	1	
Menville	1	1	
Montaigut	1	1	
Thil	1	1	
Grenade	3	3	RPI
Ondes		1	Grenade-St Caprais (mat.) + Ondes (élém.)
Saint Cézert	1		Saint Cézert (mat.) + Le Burgaud (élém.)
Le Burgaud		1	
Saint Paul sur Save	1	1	Saint Paul (mat. et CP)
Bretx		1	+ Bretx (CE)
Menville		1	+ Menville (CM)
TOTAUX	11	15	3

Près de 2 900 enfants étaient scolarisés dans les écoles publiques des 13 communes au cours de l'année scolaire 2008/2009.

2 - L'enseignement primaire privé

On trouve sur le territoire de Save & Garonne 3 écoles privées :

- l'école internationale Montessori à Grenade
- « A l'école de la vie » et « Nardonne » à Montaigut sur Save
- « Système DYS », accueillant des enfants dyslexiques, à Launac

Il existe également une école élémentaire privée à Grenade, l'école Ste Marthe.

3 - L'enseignement secondaire et supérieur

Il compte deux établissements sur le territoire de Save & Garonne :

- le collège d'enseignement général du Grand Selve, à Grenade, qui comporte une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), destinée aux élèves en grande difficulté scolaire ;

- le lycée public d'enseignement agricole à Ondes.

Il accueille le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA) et le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA), soit 250 élèves et 50 étudiants (en BTS ou licence professionnelle), en internat et demi-pension.

Les diplômes - Seconde Pro, BTSa et Bac Pro - sont préparés dans les domaines de formation suivants :

- . aménagement de l'espace travaux paysagers : conception, réalisation et entretien des espaces verts.
- . machinisme et mécanique dans les secteurs agricoles et publics : conception, mise au point et maintenance des matériels agricoles, de travaux publics et manutention, de parcs et jardins.
- . agronomie et protection de l'environnement.

Le lycée d'enseignement général le plus proche est situé à Blagnac

4 - Le niveau de formation de la population

En 2005, Midi-Pyrénées est la région de France où le taux de scolarisation des jeunes de 20 à 24 ans, souvent en études supérieures, est le plus élevé (44 %) après l'Île-de-France.

Dans cette région, les jeunes sont rarement sans diplôme, beaucoup possèdent un CAP, un BEP ou un baccalauréat. Ils font plus souvent des études supérieures longues et occupent des emplois plus qualifiés que dans les autres régions.

Au niveau de la CCSG, sur la base des données de 1999, il apparaît une disparité entre le niveau de formation des habitants des communes du nord du territoire, accueillant une population moins diplômée, et des communes du sud, où l'on rencontre une population plus jeune, comptant plus de diplômés de l'enseignement supérieur.

SYNTHESE

- La croissance démographique du territoire est telle que chaque commune, quelle que soit sa taille, accueille une école.

POINTS FORTS

Accès à l'enseignement équilibré sur le territoire

POINTS FAIBLES

Sources :

Cabinet Parcourir – 2006

INSEE – 2008

Entretiens avec les Maires des communes de Save & Garonne - 2009

Enfance et jeunesse : un enjeu futur important

1 – La ville de Grenade

Grenade consacre plus de 50% de son budget et de ses effectifs à cette compétence, à travers trois services distincts : Affaires scolaires, Enfance et Jeunesse.

Dans le cadre du Contrat Temps Libre signé entre la Caisse d'allocations familiales et la CCSG pour les communes de Grenade et Ondes, le service Enfance gère un dispositif Animation Inter-cantines et un Centre loisirs. Celui-ci est actuellement situé dans les écoles, mais sera installé dans ses propres locaux en septembre 2011.

Le service Jeunesse anime un centre de loisirs pour les 10-14 ans et un service « Ados » (14-17 ans), dans des locaux dédiés et adaptés.

Enfin, la ville crée en 2010 un conseil municipal Enfants et Jeunes.

2 – Les « salles des jeunes » difficiles à pérenniser

La présence d'un seul établissement de formation supérieure entraîne une sous représentation de la catégorie d'âge des 15-29 sur la CC de Save & Garonne et il existe peu de structures dédiées spécifiquement à ce public.

Quelques communes ont créé des salles pour les jeunes, leur permettant de se retrouver, de jouer, de lire, etc. Mais certaines ont dû fermer faute de fréquentation ou suite à des dégradations.

D'autres communes ont toujours leur salle des jeunes (Bretx, Daux, Merville qui accueille également un conseil municipal des enfants et un conseil municipal des jeunes).

D'autres enfin (Larra, Saint Paul sur Save) prévoient d'ouvrir ce type de lieux en 2009/2010.

Les équipes municipales sont un peu désemparées pour répondre aux besoins de ce jeune public.

3 – Inoccupation et incivilités

En dehors de Grenade, les communes rurales de Save & Garonne ne connaissent quasiment aucun problème d'insécurité.

Les seuls actes relevés (tapage nocturne, tags, bris de matériel public et mobilier urbain) sont justement, d'après les élus des communes, le fait de quelques jeunes inoccupés.

Ce constat est vécu comme une fatalité, désagréable et parfois coûteuse, mais sans gravité.

4 – Un accompagnement limité

La mairie de Grenade a créé son service Point information Jeunesse (PIJ), centre de documentation et d'informations ouvert 5 jours par semaine. Il informe sur les thèmes de l'emploi et de la formation, de la vie quotidienne, les démarches administratives, les loisirs et les sports et propose un accès Internet.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) Rivage, concernant les 3 communes qui le composent (Launac, Merville et Montaigut sur Save), anime un Point information Jeunesse, situé à Merville qui remplit les mêmes missions d'accueil que celui de Grenade.

Jusqu'à présent, le SIVU proposait un service Jeunesse qui organisait des animations, sorties et actions de prévention, mais il a cessé son activité depuis début 2009.

Enfin, la Mission locale de Haute-Garonne, qui rassemble tous les partenaires concernés par l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, tient une permanence une fois par semaine sur rendez-vous à Grenade et à Merville. A l'attention des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire souhaitant entamer ou poursuivre un parcours d'insertion professionnelle et développer leur autonomie, elle propose un accompagnement social (santé, ressources, logement, transport, accès à la culture et au sport, implication dans la vie citoyenne).

SYNTHESE

- Les enfants, aujourd'hui bien accueillis par les services de la petite enfance et l'école primaire, constitueront le public « jeune » des 5 à 10 années à venir.

POINTS FORTS

POINTS FAIBLES

Manque de moyens de transports
➔ limitation de l'accès aux activités, et de
l'autonomie des jeunes

Pas de politique Jeunesse intercommunale

Source :

Entretiens avec les Maires des communes de Save & Garonne – 2009

1 – Les associations

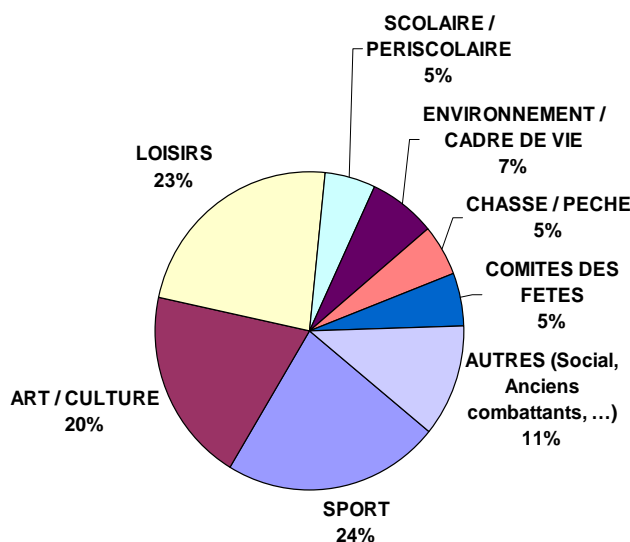
L'étude menée par la CCSG en 2009 a recueilli des informations auprès de 90 associations sur 216, soit 42 % de réponses, dont sont issus les chiffres suivants.

Le milieu associatif : acteur social...

216 associations actives ont donc été recensées sur les treize communes de Save & Garonne. Celles qui ont répondu à l'enquête regroupent déjà 7 155 adhésions, ce qui représente un tissu social dense, un acteur local très présent bien que diffus et non homogène.

Ce tissu associatif est très ancré dans le territoire, puisque 55 % des structures ont plus de 15 ans d'existence, et 13 seulement ont été créées depuis 2004.

Répartition des secteurs d'activité des associations de Save & Garonne en 2009



... Et acteur économique

Les associations sont également un acteur économique du territoire, dynamique si on note que celles qui ont répondu à l'enquête emploient 172 salariés et que 18 associations seulement (activité, taille et répartition géographique diverses) sont dépendantes des subventions pour leur fonctionnement (taux de subvention > 30% de leur budget global).

Bien entendu, leurs activités nécessitent des moyens financiers et elles font pour la plupart régulièrement appel aux collectivités locales.

Ainsi, pour la saison 2008-2009 :

- 78 % d'entre elles sont subventionnées par les Mairies,
- 22 % reçoivent une dotation du Conseil Général de Haute-Garonne,
- 14 % reçoivent d'autres dotations (le plus souvent matérielles) du Conseil Régional ou de l'Etat.

Enfin, pour 17 % d'entre elles, les moyens peuvent provenir d'autres co-financeurs : fédérations (63% adhèrent à une fédération), sponsors, etc.

Des besoins identifiés

Les moyens nécessités ne sont pas uniquement financiers : 92% des associations utilisent des équipements mis en place par leurs communes (locaux, terrains, salles).

L'usage qu'elles en font est intensif et d'ailleurs l'enquête menée par la CCSG a permis de préciser ces besoins, avec en première demande : du matériel et des équipements.

Viennent ensuite des moyens financiers, des moyens humains (bénévoles, aide à la pérennisation de postes salariés) et enfin, un accompagnement au fonctionnement (services, outils de communication, formations, ...).

Les élus communautaires ont le projet de développer le tissu associatif en favorisant des projets culturels et sportifs d'intérêt communautaire et en aidant à la mise en relation des associations sportives et culturelles entre elles.

2 - Les équipements sportifs

Le rajeunissement de la population et le phénomène d'urbanisation massive du territoire entraînent des besoins en structures d'accueil et de services pour les enfants mais aussi de manière générale pour une population ayant de nouvelles exigences.

177 équipements sportifs, dont 149 publics, sont recensés en 2009 sur le territoire de la Communauté de communes Save et Garonne.

Toutes les communes de Save et Garonne possèdent au moins un équipement ou site de pratique sportive public ou privé sur leur territoire.

Les installations publiques les plus présentes sont les terrains de pétanque (34), les terrains de football et rugby (21), les courts et murs de tennis (21). Ils sont globalement bien entretenus et très fréquentés.

Les structures privées sont essentiellement des équipements équestres : 23 installations sur Save et Garonne.

A noter que le territoire dispose d'un « outil » de loisir attractif avec la base de loisirs de Bouconne : située en plein cœur de la forêt, ce lieu propose de nombreuses activités : minigolf, piscine, tennis, aire de jeux pour enfants, aire de pique nique, terrains de basket, football, volley-ball, boulodrome, sentiers de randonnées et circuits VTT.

A l'heure actuelle, la moyenne nationale en équipements sportifs est de 55 pour 10 000 habitants et la moyenne régionale est de 85 équipements (hors sports de nature) pour 10 000 habitants :

⇒ la Communauté de communes Save et Garonne, avec près de 178 équipements sportifs (dont 166 équipements hors sports de nature) pour 21 000 habitants, possède donc un taux d'équipement supérieur à la moyenne nationale, en corrélation avec les tendances de Midi-Pyrénées.

Deux points « gris » apparaissent cependant :

- une zone sud-ouest du territoire de Save et Garonne (Daux, Saint Paul sur Save, Bretx, Menville), qui se situe autour de la moyenne nationale et donc en dessous de la moyenne régionale ;

- le manque d'une grosse infrastructure fédératrice, tel un bassin sportif de natation.

Les habitants, interrogés en 2009 (étude de N. PAROLIN, CCSG, 2009) ont exprimé le manque d'une piscine couverte (40.8% des personnes interrogées) pour la pratique d'activités aquatiques tout au long de l'année (natation et aquagym), de salles multisports (8,5%) et de pistes cyclables (7.7%).

La construction d'un équipement sportif collectif d'intérêt communautaire est l'un des projets à l'étude de la CCSG.

3 - La vie culturelle

Au-delà des salles des fêtes et salles polyvalentes des communes, le territoire possède peu d'équipements dédiés à la culture et accueille peu d'événements culturels, avec certainement un lien de cause à effet entre ces deux données.

Bibliothèques

11 communes sur 13 accueillent une bibliothèque, directement municipale ou gérée par une association avec une aide de la commune.

Salles de spectacles

- Le cinéma de Grenade est géré par l'association Grenade Cinéma. Classé Art et d'Essai, il propose également des séances d'après-midi pour le jeune public, le Ciné mômes.

- Le Café du Burgaud est un lieu associatif créé pour faire découvrir les nouveaux talents et leurs multiples expressions.

Lieux d'expositions

- Au sous-sol de l'Office du Tourisme Intercommunal de Save et Garonne, l'Espace Halle et Arts accueille des expositions toute l'année.

- Les bibliothèques municipales de Grenade et de Daux sont aussi des espaces d'exposition.

- A Grenade, la galerie Décapé est un atelier de peinture offrant la possibilité aux artistes de s'exprimer et aux touristes de venir admirer les oeuvres.

- La galerie d'art Serventi, à Grenade également, s'adresse aux amateurs et collectionneurs de tableaux du XIX^e et XX^e siècle.

- Enfin, le Café du Burgaud propose chaque mois des expositions.

Les événements

Sur le territoire, les manifestations culturelles sont de plusieurs types :

- des relais de manifestations nationales (Journées du Patrimoine, Rendez-vous aux Jardins) ou régionales (31 Notes d'été, du Conseil Général, par exemple), certaines co-financées par la CCSG via l'Office de Tourisme Intercommunal.

- des événements organisés par l'Office du Tourisme Intercommunal, qui se situent au croisement de la culture et de l'animation locale (Bouge ton territoire, la Ronde des Epouvantails, Les Rencontres d'Automne, Foire aux Livres, Grenad'Art, etc.)

- des manifestations portées par des associations (Grenad'in, Festiciné, Printemps des Arts, Festival Wassan Africa, Guitare en Save, etc.)

- les fêtes locales estivales et vides greniers organisés également par des associations dans quasiment chacune des communes.

SYNTHESE

• Des associations bien présentes, essentiellement pour les sports et les loisirs, avec une demande qui concerne principalement les équipements et la communication.

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
Tissu associatif dense	Déficit d'équipements en bon état pour le sport et les loisirs Vie culturelle moins riche que les activités sportives et de loisirs

Sources :

CCSG, étude de M. PANAHI sur le tissu associatif de Save & Garonne - 2009

CCSG, étude de N. PAROLIN sur les équipements sportifs de Save & Garonne - 2009

Office du Tourisme Intercommunal - 2009

Entretiens avec les Maires des communes de Save & Garonne - 2009

Santé : carence au niveau des gardes

1 - Les professionnels de la santé installés

Nombre de professionnels de santé par commune en 2009 :

Communes (par ordre décroissant de population)	Médecins	Infirmières	Dentistes	Sages- femmes	Kinésithé- rapeutes	Pharmacies
Grenade	10	8	4	1	12	3
Merville	2	2	3		3	1
Daux	1				1	
Montaigut sur Save	1	2	1		1	1
Larra		1			1	
Launac		1	1		1	
Thil	3	1		1		
Saint Paul sur Save		1				
Ondes						
Le Burgaud						
Bretx						
Menville						
Saint Cézert						
Totaux	17	14	9	2	19	5

Logiquement, les communes les plus peuplées sont les mieux pourvues en service (à l'exception de Daux mais elle est proche de l'agglomération toulousaine).

2 – Généralistes : nombre correct mais disponibilité insuffisante

En-dehors d'une commune où le départ subit d'un médecin, sans préparation ni transfert des dossiers à un successeur, a causé un problème certain, le nombre et la répartition géographique des professionnels installés est satisfaisante pour un accès simple aux soins médicaux.

3 – Les carences de l'accès aux soins

Les gardes et les urgences

Le problème d'accès aux soins identifié sur Save & Garonne se situe au niveau de la disponibilité des médecins pour assurer les gardes de nuit et de week-ends.

A ces horaires, comme pour les urgences, les appels des patients sont dirigés vers des centres de répartition, qui ne trouvent pas toujours un médecin de garde proche du domicile du patient. Celui-ci a alors accès à une consultation médicale téléphonique ou est redirigé vers le SAMU. Ce système de centres d'accueil téléphonique centralisés implique plusieurs interlocuteurs, de l'attente et génère beaucoup d'anxiété chez les patients.

Cette situation locale est aggravée par les perspectives, au niveau national, du vieillissement de la population de médecins généralistes (50 ans d'âge moyen actuel) et du nombre décroissant de médecins choisissant d'exercer cette spécialité en général (moins 2 000 en 2008) et en milieu rural en particulier.

Les médecins spécialisés

Comme partout en France, le nombre et la répartition des spécialistes sont insuffisants sur le territoire. Fin 2009, pour l'ensemble du territoire, on trouve 1 ophtalmologiste, 1 gynécologue et 1 dermatologue à Grenade. La pédiatrie et la pédopsychiatrie sont particulièrement manquantes malgré le nombre important de jeunes enfants.

SYNTHESE

• Proposition de soins semblable à celle des autres zones rurales françaises, mais vécue comme un handicap du territoire par les nouveaux habitants issus d'un mode de vie urbain.

POINTS FORTS

Bonne couverture du territoire par les professionnels de santé en semaine et en journée

POINTS FAIBLES

Absence de médecins de garde mal vécue, surtout par certaines catégories de populations :

- personnes âgées isolées
- parents de jeunes enfants
- personnes handicapées et leurs familles

Source :

Entretiens avec les Maires des communes de Save & Garonne - 2009

Les publics fragiles pris en compte

1 – Les personnes âgées et handicapées

Handicap léger

SYSTEME DYS, association pour enfants présentant un trouble spécifique des apprentissages instrumentaux, a créé à Launac une école primaire privée adaptée et mis en place un soutien scolaire pour les enfants dyslexiques de primaire, collège et lycée.

(N.B. : la loi du 11/02/2005 fait rentrer les troubles spécifiques du langage (TLS), dont fait partie la dyslexie, dans le cadre du handicap).

Handicap mental

Sur le territoire de la CCSG, un établissement, le foyer sociothérapeutique Le Tourret, à Grenade, accueille des adultes présentant des troubles psychologiques et de la communication importants (service d'activités de jour et internat).

Handicap physique

En 2008, aucune commune du territoire n'a réalisé de mise en accessibilité PMR/Handicap (PMR : personnes à mobilité réduite).

La commission Accessibilité a été créée le 2009, elle devra réaliser un diagnostic de l'accessibilité des équipements publics et de la voirie des 13 communes.

Personnes âgées

L'association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR) du canton de Grenade, apporte des soins infirmiers et une aide aux familles (service d'auxiliaire de vie) qui permettent aux personnes âgées et/ou handicapées de continuer à vivre chez elles.

Le territoire de la CCSG accueille également un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) : la maison de retraite Saint Jacques, à Grenade.

Cet établissement public habilité, d'une capacité d'accueil de 165 lits (+ 40 lits pour l'unité Alzheimer), propose un accueil médicalisé ainsi qu'un centre d'hébergement temporaire.

2 – Les personnes en difficulté sociale et professionnelle

Un niveau de vie légèrement inférieur à celui de l'aire toulousaine

En 2003, le revenu imposable moyen de l'ensemble des habitants de la Communauté de communes était légèrement en deçà de la moyenne de l'aire toulousaine et départementale, soit 16 050 € en 2003 contre 16 884 € pour l'aire urbaine de Toulouse et 16 492 € pour le département.

Le niveau d'imposition des ménages était également légèrement plus faible au regard des moyennes de référence : 52% des ménages sont imposables.

Sur les revenus moyens imposables de l'ensemble des foyers fiscaux 2003, le sud et le nord du territoire se distinguent : au nord, revenu inférieur à la moyenne et au sud supérieur ou égal aux moyennes de référence. Cela souligne fortement l'influence de l'agglomération toulousaine sur le territoire, les communes les plus proches (au sud) ont tendance à accueillir des populations qui ont un niveau de revenu égal à celui de l'agglomération.

La précarité existe...

La carte du chômage sur les treize communes de la CCSG montre que le nord est plus fragile que le sud. Cette différence s'explique essentiellement par la proximité des communes du sud avec le pôle urbain et surtout le site d'Aéroconstellation, alors que le nord garde une caractéristique rurale forte.

En juin 2004, 144 allocataires du RMI sont recensés sur la CCSG. Cela représente 8,49 RMIstes pour 1 000 (contre une moyenne départementale et agglomérée de 24 pour 1000), mais ce taux est malheureusement en progression sur l'ensemble du territoire depuis 1994.

En 2007, sur la Communauté de communes Save & Garonne, la population couverte par les prestations de Caisse d'Allocations Familiales (*) représente 61.2 % de la population totale du territoire concerné, soit 10 370 personnes. Ce taux est de 54.2 % pour le département de la Haute-Garonne.

Ce chiffre n'est pas un indicateur de précarité, car il peut s'expliquer par le nombre important de d'enfants en bas âge qui donnent lieu à des prestations de la CAF.

En fait, en 2007, sur le nombre de personnes nommément allocataires (3 239 en 2007), 357 étaient considérées comme « dépendantes », c'est-à-dire que les prestations de la CAF représentent plus de la moitié de leurs revenus, et 713 personnes vivaient en dessous du seuil de bas revenus (871 euros par mois en 2007).

Cette population en difficulté d'insertion sociale et professionnelle est présente essentiellement sur les communes de Grenade et Merville, qui totalisent à elles deux la moitié des habitants de la CCSG.

(*) C'est-à-dire l'ensemble des personnes, adultes et enfants, vivant des les foyers bénéficiaires de prestations CAF.

... Mais elle peut être difficile à identifier

La crise financière de 2008/09 a aggravé les difficultés de nombreuses familles, mais elles sont difficiles à identifier car elles ne se font pas forcément connaître des services sociaux.

Cette difficulté est accentuée par la structure sociale du milieu rural, où « tout le monde connaît tout le monde ». Cette proximité est à la fois une garantie contre l'indifférence et en même temps un frein pour certains à demander de l'aide, par fierté : le centre social de Grenade accueille ainsi des personnes de petites communes alentour qui ne veulent pas faire appel à leur mairie et viennent chercher un certain anonymat dans une commune plus importante.

Des moyens pour aider

Les collectivités (communes, intercommunalité et Conseil Général) ainsi que les associations sont très présentes aux côtés des publics en difficulté.

- Chaque commune dispose d'un centre communal d'action social (CCAS) : composée d'élus et d'habitants, cette instance se réunit (régulièrement dans les communes moyennes et lorsque le cas d'une personne ou famille en difficulté lui est signalé dans les petites communes) et détermine les aides que la mairie peut apporter. Ils peuvent également mettre en place des dispositifs d'aide tels que bourses aux vêtements, portage de repas, etc.

Le centre social Grenade Solidarité, géré par le CCAS de Grenade, organise des activités collectives pour tous les publics, pour rompre les situations d'isolement et développer le lien social (activités manuelles, atelier de français). Il assure également une aide alimentaire d'avril en septembre, prenant le relais des Restos du Cœur qui sont présents à Grenade de décembre à mars.

- Le Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Rivage, regroupant les communes de Launac, Merville et Montaigut sur Save, gère un centre social qui accompagne les personnes ayant des difficultés liées à la vie quotidienne et aux démarches administratives. Il dispose également d'un service Emploi et peut dispenser une aide alimentaire ponctuelle sur les 3 communes.



- Fondé en 1993, le Comité de Bassin d'Emploi (CBE) du Nord Toulousain est une association Loi 1901 rassemblant les élus locaux, les entreprises, les organisations de salariés et les associations à vocation économique et sociale pour agir localement en faveur de l'emploi.

L'ensemble des actions s'articule autour de deux grands axes :

. service à l'emploi, à l'insertion professionnelle : accueil et suivi personnalisé des personnes à la recherche d'un emploi, conseils dans les démarches et informations pratiques, offres de formation, offres d'emploi locales (mise en relation directe), préparation aux entretiens d'embauche, orientation vers le réseau de partenaires, etc.

. accompagnement aux organismes recruteurs : aide et conseil à l'embauche, gestion d'un fichier de demandeurs d'emploi, accompagnement dans les démarches administratives, etc.

Basé à Grenade, le CBE tient un Point Accueil Services au centre ville, gère le bus itinérant « pour l'économie et l'emploi » et l'atelier d'insertion des « Violettes de Toulouse », situé dans l'enceinte du Lycée Agricole à Ondes.

- L'association AISIP (association intermédiaire de service d'insertion de proximité) a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté : allocataire du RMI, demandeurs d'emploi de tout âge... pour une mise au travail progressive, un suivi social et professionnel approprié.

- ACTIF, entreprise d'insertion située à Grenade et travaillant en lien étroit avec l'AISIP et le CBE, a pour activité principale l'entretien et la création d'espaces verts et le nettoyage de locaux.

- Le Conseil départemental de l'accès au droit de la Haute-Garonne, association basée à Toulouse, tient des permanences juridiques dans les locaux de la Communauté de communes Save & Garonne et avec une participation financière de cette dernière, une fois par mois sur rendez-vous. Elle donne des informations et consultations gratuites par des avocats pour renseigner sur les droits et obligations et orienter dans les démarches.

- Eléatys Médiation, entreprise privée, basée à Lévis sur Save (sur le canton limitrophe), fait de la formation à la gestion des conflits, à la négociation et en communication. Elle assure une permanence 2 fois par mois sur rendez-vous à Grenade, accompagne les familles dans des situations de rupture (incommunication, séparations, deuils, questions patrimoniales, intergénérationnelles,...)

En dehors du territoire de la Communauté de communes, deux structures accueillent le public en difficulté :

- L'Unité territoriale d'actions médico-sociales (UTAMS), service du Conseil Général (Direction de la Solidarité Départementale) est un établissement public ouvert à toute la population. Ses équipes médico-sociales (assistantes sociales, éducatrices, psychologue, infirmières, puéricultrices, médecins de P.M.I. et médecin des actions sanitaires et sociales) assurent des permanences, des visites à domicile ou des consultations. Elles sont chargées d'accueillir les usagers et de les aider dans les problèmes qu'ils rencontrent : démarches pour la constitution de dossier, actions de

prévention, consultations pour les enfants, maintien à domicile des personnes âgées, prévention, de la maltraitance des mineurs, protection de l'enfance en danger.

- Le Centre d'information sur les droits des femmes de Haute-Garonne dispense, 5 jours par semaine à son siège de Toulouse, une écoute, des informations, de la documentation et des conseils sur la formation, l'emploi et les démarches de la vie quotidienne.

SYNTHESE

- Des structures spécialisées (recherche d'emploi, insertion) bien présentes sur le territoire.
- Un contexte qui oblige à renforcer la vigilance publique sur deux points :
 - ➔ la crise économique aggrave l'accès à l'emploi, augmente la précarité
 - ➔ la hausse des prix de l'énergie risque de rendre difficile l'accès à celle-ci.

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
Structures actives et complémentaires	Localisation concentrée sur 4 communes (Grenade et SIVU Rivage) Manque d'accueil professionnel pour les difficultés du quotidien (qui s'aggravent depuis 2 ans) Manque de moyens de transports

Sources :

Cabinet Parcourir - 2007

INSEE - 2008

Comité de Bassin d'Emploi nord-toulousain - 2008

Conseil Général Haute-Garonne, direction des personnes âgées et handicapées - 2009

Entretiens avec les Maires des communes de Save & Garonne - 2009

Emploi : une offre locale insuffisante

La fusion de l'ANPE et des ASSEDIC, mobilisant fortement ces services, n'a pas permis d'obtenir des données chiffrées précises et surtout récentes sur l'emploi en Save & Garonne.

Les données ci-dessous, recueillies par le cabinet Parcourir pour le PADD de 2006, datent de 1999 et 2003. Or, l'évolution démographique constante sur ce territoire et la crise économique survenue fin 2008 ont, de façon certaine, modifié ces chiffres.

1 – En 1999, un taux d'activité satisfaisant

En 1999, le taux d'activité de la Communauté de communes Save et Garonne est de 48,55% : taux supérieur à celui de l'aire de Toulouse et du département. En 1999, sur les 8231 actifs, 55,25% sont des hommes et 44,75% des femmes.

En 1999, 60,49% des contrats sont de types CDI et 19,05% sont des titulaires de la fonction publique. Les emplois aidés concernent 3,78% des emplois, et les CDD 11,31%, ces deux taux sont supérieurs à la moyenne du département et de l'aire urbaine toulousaine.

En décembre 2003, 897 demandeurs d'emploi sont recensés sur le canton de Grenade. 52% d'entre eux sont des femmes et 13% des jeunes de moins de 25 ans.

2 - Une transition de l'agriculture vers le tertiaire

L'emploi sur la Communauté de communes a progressé de manière globale de 5,3% entre 1990 et 1999 mais de forts contrastes apparaissent selon les secteurs d'activités modifiant fortement le profil socio-économique du territoire.

En 1999, l'agriculture ne représente plus que 11,27% de l'emploi total sur le territoire contre plus de 20% en 1990. Le tertiaire est le secteur le plus porteur avec 66,67% des emplois, il connaît une évolution très favorable.

Grenade fait figure de pôle économique du secteur avec 70% des emplois sur les 13 communes, soit 1876 emplois sur 3580 en 1999.

En 2003, l'Unedic recensait 1738 emplois salariés sur le territoire. Ils se répartissent entre quatre grands secteurs : industrie, construction, commerce et service. Ce dernier prédomine largement, il représente plus de 43,27% de l'emploi salarié, contre 23% pour le commerce, 20% l'industrie et 14% la construction.

3 – Une inadéquation entre l'emploi local et les actifs

Le territoire de Save et Garonne offre 1 emploi pour 5 habitants, ce qui est une caractéristique de la couronne périurbaine : la majorité des actifs ayant un emploi travaillent hors de leur commune de résidence.

Des navettes domicile travail très importantes

Sur près de 7 325 actifs ayant un emploi, 69% travaillent hors du territoire, 90% se dirige vers les communes voisines et principalement vers l'agglomération toulousaine ; et moins de 10% vont dans un autre département dont plus de la majorité se dirige vers le Tarn et Garonne.

Ce phénomène est commun à toutes les communes de la CCSG dans les mêmes proportions, il fait intervenir la mobilité des personnes et le potentiel d'emploi du territoire.

Le territoire de la CCSG souffre de cette tendance lourde qui caractérise le milieu périurbain.

Pas d'adéquation entre l'emploi et la population

Les emplois qu'offre la CCSG sont occupés par des actifs résidant en dehors du territoire. En 1999, sur les 3580 emplois, 1282 (soit 40%) étaient occupés par des personnes habitant hors de la CCSG.

En effet, en 1999, sur Grenade, 56% des emplois totaux sont occupés par des non-résidents, 77% à Ondes. Menville et Saint Paul sur Save sont également dans cette situation, où la majorité des emplois sont occupés par des non-résidents.

SYNTHESE

- La perte des emplois en agriculture n'est pas compensée par les autres secteurs.
- Un paradoxe : les actifs de Save & Garonne vont travailler sur l'agglomération toulousaine alors que les emplois du territoire sont occupés par des personnes venant de l'extérieur.

POINTS FORTS

Potentiel de création de 10 000 emplois (1 pour 3,5 habitants) d'ici à 2030 (étude SCOT Nord-toulousain)

Forte volonté politique de recréer les conditions de l'emploi

POINTS FAIBLES

Ratio d'1 emploi pour 5 habitants

Sources :

Cabinet Parcourir – 2006

INSEE – 2008

Agriculture : en perte de vitesse

Malgré la pression urbaine, le territoire de Save & Garonne est encore largement voué à l'agriculture, qui occupe une place importante à la fois dans ses paysages mais aussi dans sa structure économique, par la qualité de ses terroirs et de ses productions.

Ce secteur représentait, en 2005, 30,4 % de l'ensemble des établissements du territoire, contre 7,8 % pour l'aire urbaine et 11,9 % pour le département.

1 - Des exploitations vieillissantes et des difficultés de transmission

Malgré le rôle de l'agriculture dans l'économie locale, le nombre d'exploitations continue de baisser et, par exemple, entre 1988 et 2000, 114 exploitations ont disparu.

En 2008, on compte 264 exploitations sur les 13 communes de la CCSG.

Bien entendu, en corrélation, le nombre d'agriculteurs tend à diminuer également. Selon les entretiens réalisés par la Direction des affaires économiques et du développement local du Conseil Général de Haute-Garonne pour son étude de positionnement économique de Save & Garonne en 2005, il restait seulement 3 à 4 agriculteurs par commune (20 au Burgaud et à Larra).

De plus, peu de jeunes agriculteurs s'installent sur le territoire. Les problématiques de transmission d'exploitation, de remembrement et de déprise des terres agricoles entraînent des enjeux paysagers et fonciers importants pour les acteurs du territoire.

La pression urbaine que connaît la CCSG incite les propriétaires à maintenir le foncier dans le patrimoine familial et à privilégier la location ou le fermage à la vente. Ce phénomène conduit également à une augmentation des prix du foncier agricole, en moyenne supérieur de 20 à 30 % à la réalité économique de l'agriculture.

2 - Une surface agricole utilisée en diminution constante

En 2005, la SAU (surface agricole utilisée) représentait encore 64 % de la superficie totale de la CCSG (contre 61 % pour l'aire Urbaine de Toulouse et 54 % pour le département).

En 2006, sur les communes de Save & Garonne les plus éloignées de l'agglomération toulousaine (Le Burgaud, Saint Cézert, Launac et Thil), la S.A.U. couvrait toujours plus de 70 % de la superficie communale.

S.A.U. totale des exploitations de la CCSG en 2008 :

Commune	2008		
BRETX	298	MERVILLE	1 622
DAUX	710	MONTAIGUT	158
GRENADE	2 588	ONDES	398
LARRA	824	ST CEZERT	327
LAUNAC	1 785	ST PAUL/SAVE	491
LE BURGAUD	1 752	THIL	1 821
MENVILLE	254	Total	13 028

3 - Les productions

La qualité agronomique des sols et le réseau d'irrigation ont permis le développement de cultures essentiellement céréalières.

Grandes cultures

Occupation de la surface agricole de Save & Garonne en 2008 :

Type de culture	Surface occupée (hectare)	Pourcentage de la S.A.U. totale
Blé dur	2 687,13	20,62
Tournesol	2 404,77	18,45
Mais grain et ensilage	2 314,69	17,76
Blé tendre	1 807,74	13,87
Gel (surfaces sans production)	1 311,92	10,07
Colza	914,42	7,01
Prairies temporaires	876,31	6,72
Orge	466,79	3,58
Divers	347,28	2,66
Autres productions	279,94	2,14
Autres céréales	231,13	1,77
Protéagineux	170,48	1,3
Semences	143,19	1,09
Soja	109,44	0,84

Les productions dominantes sont :
· le blé
· le maïs
· le tournesol
· le colza.

Productions spécialisées :

Les treize communes accueillent également :

- 53 maraîchers, dont 15 à Grenade et 21 à Merville, essentiellement en zone inondable
- 9 arboriculteurs (essentiellement populiculture en zone inondable)
- 4 horticulteurs
- 2 pépiniéristes
- 1 viticulteur.

Agriculture biologique :

Sur les 264 exploitations agricoles, 14 sont en agriculture biologique, dont 5 maraîchers.

La superficie moyenne des exploitations en agriculture biologique est de 37.5 ha.

Commune	Nombre d'exploitations	Surface agricole utilisée (totale, par exploitation et en hectare)
BRETX	1	17
DAUX	1	51
GRENADE	1	47
LAUNAC	1	30
MERVILLE	2	89
MONTAIGUT	2	45
ST CEZERT	1	56
ST PAUL/SAVE	3	112
THIL	2	82
Total	14	529

Forêt :

Plus de 10% du territoire de la Communauté de communes (2 500 hectares) sont occupés par la forêt, composée à 90 % de feuillus.

4 communes (Montaigut sur Save, Le Burgaud, Thil et Daux) ont une surface forestière plus marquée que les autres, accueillant environ 300 hectares de forêt chacune.

Bien que significatif, ce boisement ne présente pas les caractéristiques d'une forêt de production. En revanche, il remplit une fonction de forêt d'agrément très utilisée par les habitants de l'aire urbaine toute proche. La commune de Montaigut sur Save est la plus concernée avec une partie de la forêt de Bouconne sur son territoire, et y hébergeant une base et un centre de loisirs.

Une particularité exceptionnelle : la forte présence du cheval :

En 2008, on compte sur les 13 communes de la Communauté de communes Save & Garonne :

- 550 chevaux stationnés
- 28 éleveurs possédant 90 poulinières
- 23 établissements équestres (dont 10 ouvert au public pour la pratique de l'équitation), hébergeant plus de 300 chevaux
- 700 cavaliers licenciés
- 3 maréchaux-ferrants
- un hippodrome
- une clinique vétérinaire spécialisée dans les soins aux chevaux.

SYNTHESE

- Explosion démographique et pression foncière entraînent transformation d'usage et disparition de la surface agricole utile.
- Contexte général de crise agricole freinant le maintien et l'installation d'exploitants.

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<p>Potentiel de développement du fait de la proximité de Toulouse (circuits courts, par ex.)</p> <p>Forte volonté politique de rester un territoire à vocation agricole :</p> <ul style="list-style-type: none">→ préserver la surface dédiée à l'agriculture→ inscrire l'agriculture dans un mode de développement durable	<p>Diminution forte et régulière de la SAU et du nombre d'exploitants</p>

Sources :

Conseil Général 31, direction affaires économiques et développement local – 2005

Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de Haute-Garonne – 2006

Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne – 2008

Projet d'aménagement et de développement durable du SCOT nord-toulousain - 2009

Industrie, artisanat, commerce : fléchissement en 2008

1 – Données générales

La Communauté de communes Save & Garonne a acquis l'intégralité de la compétence économique, dont les élus ont souhaité faire un axe essentiel de leur action.

Globalement, depuis plusieurs années et sur les 13 communes, la répartition des entreprises par secteur d'activité montre :

- une stabilité dans le secteur alimentaire,
- une croissance élevée pour les entreprises du bâtiment (mais qui a marqué le pas fin 2008),
- et surtout, une forte croissance des entreprises de services.

Enfin, on peut noter que les entreprises de Save & Garonne sont de petite taille : près des 3/4 d'entre elles n'ont aucun salarié, contre seulement 3 % qui ont plus de 10 employés.

En 2008, les entreprises redevables de la taxe professionnelle se répartissaient de la façon suivante sur les 13 communes de Save & Garonne :

Commune	2008
BRETX	16
DAUX	53
GRENADE	436
LARRA	55
LAUNAC	39
LE BURGAUD	22
MENVILLE	14

MERVILLE	186
MONTAIGUT	74
ONDES	38
ST CEZERT	14
ST PAUL/SAVE	46
THIL	35
Total	1 028

2 – Une industrie liée à l'agriculture

La part des établissements industriels sur la CCSG (7,25 % en 2003) correspond aux moyennes de l'aire urbaine toulousaine et du département : ce secteur est assez bien représenté sur le territoire.

Ce tissu industriel se caractérise par la prédominance de l'industrie agroalimentaire (plus de 30%) et hormis ce secteur aucune autre industrie ne se détache réellement : on trouve de la fabrication de meubles et industries diverses (9,64 %), fabrication de machines et équipements (8,43 %), fabrication d'instruments médicaux (8,43 %), travail des métaux (4,82%), etc.

Les établissements industriels sont concentrés sur Grenade et Merville

3 – Un artisanat dynamique mais jusqu'à quand ?

L'année 2008 : bilan global positif

Le bilan de la situation artisanale établi par la Chambre des Métiers pour la Communauté de communes montre que, pour le territoire, l'année 2008 est encore marquée par une progression globale du nombre d'entreprises artisanales.

Au 31 décembre 2008, la Chambre des Métiers comptabilise 478 artisans contre 384 fin 2007.

L'évolution du nombre des entreprises artisanales sur Save & Garonne, entre 1996 et 2008, se répartit ainsi par secteur d'activité :

	1996	2000	2007	2008 1 ^{er} tri.	2008 2 ^{ème} tri.	2008 3 ^{ème} tri.	2008 4 ^{ème} tri.
Alimentation	27	29	31	34	32	33	33
Bâtiment	140	155	197	200	207	209	208
Production	57	48	47	54	56	56	56
Services	76	81	109	118	116	118	123
Total	300	313	384	404	411	416	418

Le quatrième trimestre 2008 : bilan plutôt négatif

Si le bilan de l'ensemble de l'année 2008 est positif, le quatrième trimestre marque peut-être un tournant pour les entreprises artisanales.

Ainsi, le nombre de créations au cours de ce trimestre (10 immatriculations) est moins important que pour les quatrièmes trimestres de 2007 (14) et 2006 (12).

Le nombre de radiations de la Chambre des Métiers est, lui, quasiment identique à celui du quatrième trimestre 2007, mais il dépasse le nombre de créations : le territoire perd donc des artisans sur cette fin d'année 2008.

Le fait marquant vient du secteur du bâtiment, dans lequel la Chambre enregistre 9 disparitions pour seulement 4 créations, et cela après des années de hausse ininterrompue.

Premiers effets de la crise ? Régulation du marché ? Il faut en tout cas suivre cet indicateur de près.

Les « spécialités » de Save & Garonne

Deux entreprises sont souvent mises en avant sur le territoire, surtout de par la nature gourmande de leurs produits : la chocolaterie de Larra et la fabrique de macarons de Saint Paul sur Save.

Toutes deux fabriquent entièrement et de façon artisanale leurs productions qu'elles commercialisent en partie sur place.

4 - Les zones économiques

La compétence économique étant l'une des principales de la CCSG, celle-ci a cherché à implanter des entreprises nouvelles sur son territoire et pour ce faire, a aménagé des espaces d'accueil.

A Grenade, la zone Proxima (3.5 ha) :

Cette zone, complète depuis quelques années, a pour principale vocation l'accueil des PME de production, des entreprises de distribution et de services, ainsi que de l'artisanat. La Communauté de communes était également en charge sur cette zone du suivi des baux locatifs, des bureaux et ateliers dont elle était propriétaire.

A Grenade, la ZAC Grenade Sud (6.35 ha) :

La commercialisation de cette zone est achevée et la Communauté de Communes envisage de revoir les conditions de maîtrise foncière pour éviter le « mitage » de cette zone.

A Merville, la zone de la Patte d'Oie (5 ha) :

Sur la première partie, à vocation artisanale, les travaux sont réalisés et les ventes de terrains achevées. La CCSG a acquis des terrains pour l'extension de la zone sur près de 5 hectares, ce qui a permis l'accueil de nouvelles PME et PMI. Des terrains restent disponibles à la vente.

A Ondes, la zone des Dix Arpents (1,7 ha) :

Sur cette petite zone à vocation industrielle, complète depuis 2003, des travaux de voirie et un redécoupage de parcelles viennent d'être menés.

A Ondes, la zone Fournery (4.92 ha) :

Cette zone, à vocation industrielle et agroalimentaire, est totalement commercialisée depuis 2006.

A St Paul sur Save, la zone de Larcenne (6 ha) :

Cette zone artisanale, intéressante pour sa situation sur la RD1, est complète.

5 - Des commerces fragilisés

Les marchés

Sur la communauté de communes, les marchés se tiennent le mardi à Larra, en soirée, le mercredi matin à Merville, le dimanche matin à Launac, le samedi matin à Grenade et enfin le dimanche matin à Saint-paul sur Save.

Tous ces marchés ne connaissent pas le même niveau de fréquentation, à la fois par les producteurs et les vendeurs et par la clientèle.

Les commerces de proximité

Les communes les plus peuplées, Grenade et Merville disposent d'un panel de commerces assez diversifié.

Grenade, chef lieu du canton, accueille également un important marché hebdomadaire, très attractif. Cependant, son cœur de ville, bastide du XIII^{ème} siècle, contraint la circulation et le stationnement automobile. Les commerces de proximité ont tendance à s'installer sur les zones commerciales périphériques, voire à fermer, au profit des agences de banques et assurances, ce qui amène moins de vie et d'animation au centre bourg.

En dehors de Grenade et Merville, les autres villages accueillent plus d'une vingtaine de commerces et artisans de services (coiffeurs, esthéticiennes, restaurateurs).

On trouve ainsi plusieurs multiples ruraux associant la vente de tabacs et journaux à l'épicerie et au dépôt de pain, voire aux carburants et gaz en bouteilles.

On peut noter la présence de deux cafés associatifs sur le territoire de Save & Garonne, tous deux ouverts le week-end uniquement : au Burgaud et à Launac (hameau de Galembrun).

Merville et, depuis décembre 2008, Saint Cézert sont les seules communes n'accueillant pas de commerces.

La moyenne distribution

Fin 2009, Grenade compte 5 moyennes surfaces (*Aldi, Huit à 8, Intermarché, Leader Price, et Super U*).

Merville accueille une supérette (*Casino*) et un projet de supermarché y est en cours d'étude.

Située sur la RD1, l'axe Toulouse - Cadours, Saint Paul sur Save accueille une supérette (*Ecomarché*). Un projet privé prévoit l'installation de nouveaux commerces autour de ce magasin.

6 – Les projets de la Communauté de communes Save & Garonne

L' OMPCA

La CCSG a décidé en avril 2009 la réalisation d'une Opération de Modernisation des Pôles Commerciaux et Artisanaux (OMPCA).

Co-financée par l'Etat, à travers le FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce), et la région Midi-Pyrénées, cette action a pour objectifs de moderniser et renforcer l'appareil commercial et artisanal des territoires et de soutenir le commerce de proximité.

La zone d'activité économique de Merville

Du fait de la création d'un nouveau pont sur la Garonne, qui débouchera sur les communes de Grenade et/ou Merville, et de la prolongation de la 4 voies en provenance de Blagnac, appelée « Voie lactée », le secteur géographique situé entre les deux communes, sur la RD2 et en bord de Garonne, prend une importance stratégique incontournable.

La CCSG, en conformité avec les préconisations du SCOT nord-toulousain, prévoit donc l'implantation d'une vaste zone économique éco-qualifiée à cet endroit (160 ha).

Elle étudie la création d'un parc d'activités dédié à la valorisation non alimentaire des productions agricoles végétales et de leurs co-produits (notamment l'éco-construction et les bioplastiques pour l'industrie automobile) : en complément de la filière agro-alimentaire, il s'agit de valoriser toutes les composantes des produits et co-produits végétaux qui peuvent avoir de nouveaux débouchés (biocarburants, bioproduits, agro-matériaux).

SYNTHESE

- Activité économique juste dans la moyenne, avec 3 trois secteurs dominants : agro-alimentaire, bâtiment et services, mais qui marque le pas du fait de la crise.
- Implantation mal répartie entre Grenade/Merville, les communes moyennes et les toutes petites communes.

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<p>Forte volonté politique pour le développement économique :</p> <ul style="list-style-type: none">→ profiter du positionnement stratégique et des voies de communication→ diversifier les activités (éviter un modèle industriel unique)→ inscrire l'effort économique dans un mode de développement durable	<p>Dynamique moyenne :</p> <ul style="list-style-type: none">→ création d'emplois insuffisante→ création de richesse locale insuffisante→ ressources fiscales pour les collectivités réduites <p>Implantation mal répartie entre Grenade/Merville et les autres communes</p>

Sources :

Conseil Général 31, direction affaires économiques et développement local – 2005

Projet d'aménagement et de développement durable du SCOT nord-toulousain – 2009

Entretiens avec les Maires des communes de Save & Garonne - 2009

Tourisme : un bon potentiel de développement

Terre encore agricole, donc campagne toute proche d'une énorme agglomération urbaine, Save & Garonne a une carte certaine à jouer dans le développement d'un tourisme « vert ».

1 - Un patrimoine riche et attractif

Patrimoine historique bâti

Sept communes du territoire réunissent 12 monuments historiques, dont 8 sont inscrits et 4 classés : l'église Notre Dame de l'Assomption à Grenade, la Halle de Grenade, le château de Merville avec son parc et la chapelle Notre Dame d'Alet à Montaignut sur Save.

Les treize communes de Save & Garonne offrent aux visiteurs des églises, médiévales ou plus récentes, des châteaux, moyenâgeux ou de style classique toulousain, des halles, des couvents, des pigeonniers d'une incroyable variété, des maisons typiques à façades à pans de bois ou en briques et galets de Garonne et même un élégant pont gothique du XIV^{ème} siècle enjambant la Save à Grenade.

Avec une cinquantaine d'éléments patrimoniaux répartis sur le territoire, chaque commune dispose d'au moins un monument intéressant d'un point de vue touristique. C'est cependant Grenade qui regroupe la moitié de ce patrimoine bâti.

Le seul musée sur la Communauté de communes est la Maison de l'Histoire, situé à Larra. Il accueille des vestiges archéologiques et des objets anciens, témoins de la vie civile et religieuse (nombreuses congrégations) de la région.

Patrimoine naturel

Bords de Garonne et de Save, plans d'eau, paysages de campagne, forêts : tous les éléments naturels susceptibles de plaire, surtout à un public urbain en mal de verdure et de fraîcheur, sont présents sur Save & Garonne.

25 sites naturels protégés, une centaine de kilomètres de chemins pédestres, malheureusement sans continuité, sont proposés aux visiteurs pour leur permettre de découvrir une faune et une flore qui, sans être extraordinaires ni véritablement mises en valeur, sont relativement bien conservées.

Produits du terroir

La réalité agricole de Save & Garonne est bien représentée par l'activité agro-touristique puisqu'une douzaine de producteurs labellisés « Bienvenue à la ferme » y sont répertoriés, répartis sur 7 communes.

On trouve parmi eux des producteurs de viande, de produits laitiers, de plantes et fleurs, de fruits et de miel. Ils pratiquent essentiellement la vente directe à la ferme, mais aussi des visites et goûters fermiers ou des visites-découvertes pour les enfants.

Les communes de Thil et Merville regroupent à elles deux la moitié des activités agro-touristiques.

2 - Augmenter l'offre d'hébergement ?

La capacité existante

Le territoire dispose de :

- 18 restaurants répartis sur 4 communes,
- 27 structures d'hébergement touristique marchand, soit 786 lits.

En nombre de structures, sur Save & Garonne, les chambres d'hôtes et meublés touristiques classés sont les plus nombreux (¾ des hébergements). La qualité des chambres d'hôtes et gîtes est bonne en moyenne (2 à 3 « épis »). Il faut rappeler que, en basse saison, un grand nombre de ces hébergements touristiques sont utilisés en locations à long terme, pour des personnes en CDD ou en stage dans la région.

En nombre de lits, c'est l'hôtellerie et l'hôtellerie de plein air qui proposent le plus grand nombre de places. L'offre en hébergement se concentre essentiellement sur Merville, du fait de la présence de la résidence hôtelière « Mervitel », qui compte plus de 500 lits. Il n'y a pas d'hôtel au-dessus de 2 étoiles.

Trois communes, Daux, Ondes et Saint Cézert, ne disposent d'aucune structure d'hébergement touristique marchand.

La Communauté de communes accueille également 229 résidences secondaires soit 1149 lits, offre concentrée sur les communes de Saint Paul sur Save, Thil et Grenade.

Vers un développement ?

Jusqu'en 2008 inclus, les hébergements marchands du territoire étaient complets en haute saison et fonctionnaient suffisamment en moyenne saison. L'été 2009 a été plus difficile.

Cependant, en basse saison, les seules structures qui font le plein sont des gîtes ayant passé des accords avec des entreprises de la périphérie toulousaine qui leur adressent des personnels en contrats à durée déterminée (3 mois maximum autorisés en gîte).

L'hiver, le remplissage d'équipements professionnels tels que les hôtels n'est donc pas garanti.

Toulouse prévoit de déplacer son Parc des Expositions, actuellement au centre ville, pour une implantation sur Blagnac ou une commune proche. Le développement d'un tourisme d'affaires représenterait alors une opportunité pour la CCSG : des hôtels de catégorie 3 à 4 étoiles pourraient par exemple s'implanter en Save & Garonne. Mais faut-il encourager voire susciter ces initiatives avant de connaître avec certitude la localisation et le calendrier d'implantation du Parc des Expositions ?

3 – Projets en cours et pistes d'actions

Développer les chemins de randonnée

S'adressant à tous les publics et ne nécessitant pas de matériel particulier, la marche à pied est une activité attractive et donc primordiale à développer.

Aujourd'hui on peut relever environ 120 km de chemins sur les treize communes de Save & Garonne.

Mais ils ne proposent que des tronçons sans continuité et une signalétique quasi inexistante.

L'Office du tourisme Intercommunal a donc mandaté la Fédération française de randonnée pédestre en juin 2009, pour étudier la réalisation d'un circuit pédestre en boucle (avec possibilité cycliste et équestre) pour chaque commune, assortis de chemins de liaison entre eux.

Commercialiser le territoire

L'OTI a déposé en juillet 2009 en Préfecture un dossier d'autorisation de commercialisation de produits touristiques.

Le projet est de :

- vendre des produits dérivés portant la marque « *Grenade entre Save et Garonne* » ;
- créer des produits touristiques : séjours à thèmes, de différentes durées, pour différents publics, etc.
- adopter une démarche marketing : enquête sur le public potentiel, présence sur des foires, salons professionnels, etc.
- s'associer aux autres OT du Pays Tolosan.

Professionaliser les prestataires

Hébergement, restauration, parcs de loisirs, vente à la ferme,... : les prestataires touristiques locaux ont des niveaux de professionnalisation hétérogènes.

L'OTI envisage des actions de formation afin de leur permettre de :

- se connaître entre eux
- connaître les aides possibles dans leur secteur d'activité
- approfondir certaines techniques (informatique, accueil, commercialisation, etc.).

SYNTHESE

- Secteur économique qui n'a pas déployé tout son potentiel en Save & Garonne.

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
Richesse patrimoniale et paysagère	Equipements insuffisants (hébergements et activités)
Fort potentiel du fait de la proximité de l'agglomération toulousaine : → tourisme d'affaires → tourisme vert (courts et longs séjours)	Faible professionnalisation des prestataires touristiques

Sources :

Comité départemental du tourisme de Haute-Garonne, service Etudes et développement – 2006

Office du Tourisme Intercommunal de Save & Garonne – 2009

Entretiens avec les Maires des communes de Save & Garonne- 2009

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Déplacements : un point noir pour le territoire

1 – Le trafic routier en augmentation

Les deux routes départementales structurantes de la CCSG connaissent une augmentation forte de leur trafic. Ainsi, en 2003 :

- sur la RD1 : 2 236 véhicules/jour tout confondu, dont 3,4 % de poids lourds, ont été comptabilisés au niveau de Thil (moyenne quotidienne calculée sur l'année)
→ évolution de 10,4 % des flux sur cette route par rapport à 2002.
- sur la RD2 : 2 945 véhicules/jour (dont 3,6 % sont des poids lourds) ont été recensés au niveau de Grenade
→ augmentation du trafic de 40,4 % par rapport à 2002.

Quatre habitants de la CCSG sur 5 travaillant hors du territoire, les navettes domicile-travail vers Toulouse constituent une de ses problématiques majeures.

Cependant, ce trafic comporte également une part de déplacements domicile-achats qui montre que les habitants de Save & Garonne utilisent les axes directs et rapides pour se rendre sur la zone de chalandise de l'agglomération toulousaine, constat négatif pour l'économie locale (« fuite de la consommation »).

Aux heures de pointes (7h - 9h dans le sens CCSG > Toulouse et 17h -19h dans l'autre sens), le trafic routier cause des perturbations en deux endroits principaux du territoire :

- sur la RD2 : à Grenade, route de Toulouse et entrée du bourg ;
- sur la RD1 : dans la continuité des trois villages de Montaigut, où le centre du village et le pont sur la Save constituent un goulot d'étranglement, Saint Paul et Bretx. À noter cependant que cette dernière zone est réaménagée en 2009.

À ces moments et sur ces lieux, le bruit, la pollution et l'insécurité rendent la circulation à pied et en vélo désagréable voire dangereuse.

2 – Le manque de transports collectifs

Train

Il n'y a pas de gare SNCF sur le territoire de la CCSG.

La gare la plus proche pour les habitants se trouve à Castelnau d'Estretfonds (5 km de Grenade, 20 km de Bretx). Située sur la ligne Toulouse - Montauban, qui se prolonge vers Paris et Bordeaux ou Marseille et Perpignan. Elle est donc bien desservie mais :

- les trains sont bondés aux heures de pointe entre Toulouse et Castelnau
- le parc de stationnement de la gare est saturé dès les premières heures de la journée
- le réseau de bus propose peu de navettes entre le territoire de Save & Garonne et la gare.

Le tracé le plus récent du projet de ligne à grande vitesse (LGV) entre Bordeaux et Toulouse passe par Montbartier (Tarn-et-Garonne), à 15 km au nord de Grenade.

La Communauté de communes n'est donc pas concernée directement par le tracé des voies ; en revanche, avec la construction du nouveau pont sur la Garonne, elle sera le passage obligé entre la future gare et l'aéroport de Blagnac.

Bus

Comparativement aux autres secteurs de la périphérie toulousaine, le bassin de vie de la CCSG est moins bien desservi par les bus interurbains gérés par le département de Haute-Garonne (réseau *Arc en ciel*). Cette desserte moyenne représente une faiblesse pour l'attractivité du territoire déjà identifiée par les élus.

Cependant, ce service varie selon les zones géographiques : Grenade même est plutôt bien desservie par le réseau collectif (environ 10 arrêts/jour), les autres communes n'ayant, pour certaines, qu'un arrêt par jour.

Le Conseil Général de Haute-Garonne, dans le cadre de son réseau *Arc en ciel*, a créé, pour le 1^{er} janvier 2010, une ligne de bus express, appelée « Hop ! », entre Grenade et Toulouse (terminus du métro à la station Borderouge). Cette ligne pendulaire propose un bus toutes les 30 minutes aux heures de pointe.

3 – Des déplacements doux peu sécurisés

A pied

Paradoxalement, en milieu rural, la marche à pied n'est pas forcément facilitée.

Pour les déplacements des enfants vers les écoles, par exemple, on note que les parents ne veulent pas les laisser circuler en bord de routes, même peu fréquentées, pour des raisons de sécurité.

Ce mode de déplacement, pour un usage quotidien hors loisir (école, travail, achats) fait l'objet de trop peu d'aménagements significatifs dans les communes.

(Marche à pied en tant que loisir : cf. chapitre « Tourisme »)

A vélo

Quelques communes (Grenade, Merville) envisagent l'aménagement de pistes cyclables, mais ces projets sont plutôt liés à un usage de loisir du vélo.

Le manque global de cheminements doux sur le territoire a été identifié surtout dans les usages quotidiens : entre les lotissements, les hameaux et les centres bourgs, les écoles et les commerces.

Cependant, les habitants ont insisté sur la nécessité absolue de sécuriser ces déplacements avant de demander aux usagers de l'utiliser.

4 – La voirie

La Communauté de communes a pris la compétence optionnelle de « *créer, aménager et entretenir les voiries d'intérêts communautaires* », le critère d'intérêt communautaire étant : « *Toutes les voiries communales à l'exception des chemins ruraux* ».

Financement

La Communauté de communes Save & Garonne supporte entièrement les dépenses suivantes :

- les frais de fonctionnement généraux, salaires et charges du service Voirie ;
- les frais liés à l'équipement du service (matériels et outillages divers, matériaux) et nécessaires dans le cadre de ses différentes missions
- les frais de prestataires éventuels extérieurs (Maître d'œuvre, Bureaux d'études...).

Les travaux liés à l'entretien et à l'investissement sur les voiries d'intérêt communautaire sont financés par le Conseil Général de la Haute-Garonne, la Communauté de communes et les communes par l'intermédiaire d'un fonds de concours.

Ce dernier octroie à chaque commune, un taux de subvention (pool routier) calculé sur un montant de travaux programmés, pour une période de 2 ans.

La Communauté de communes n'est pas reconnue en tant que telle dans l'allocation de la subvention Pool routier du Conseil Général de Haute-Garonne : chaque commune fait sa demande de subvention directement auprès du Conseil Général. Les taux et montants de subventions sont ainsi différents, selon les communes.

En cela, on ne peut pas parler aujourd'hui de budget intercommunal pour l'exercice de la compétence Voirie, mais de 13 budgets alloués à chaque commune membre et gérés par la communauté.

Ce système a pour conséquence un mauvais taux de réalisation des travaux sur voirie. Certaines communes du territoire, notamment celles qui sont limitrophes à l'agglomération Toulousaine se développent beaucoup plus vite que les communes plus rurales, situées plus au nord, en limite des départements du Gers et du Tarn-et-Garonne. Ce fort développement en terme économique et d'habitat nécessite des investissements importants dans le domaine des infrastructures, donc de la voirie. L'enveloppe budgétaire « Pool routier » allouée aux communes en fort développement s'avère ainsi parfois insuffisante.

Nouvelle politique

La CCSG souhaite sortir de cette logique sans cohérence. La loi Chevènement incite les communes à se fédérer, pour conduire ensemble des projets de développement et d'aménagement de l'espace. C'est en ce sens que les élus communautaires souhaitent que la compétence Voirie soit repensée, en s'interrogeant sur la fonction du réseau routier communal.

La politique routière doit désormais répondre à deux objectifs :

- sortir de la logique actuelle où chaque commune décide des travaux sur voirie qu'elle souhaite réaliser ;
- rationaliser les dépenses sur voirie, c'est-à-dire créer un outil d'aide à la décision qui en se basant sur des critères objectifs permettrait de programmer les travaux sur voirie, de manière pertinente et cohérente, dans l'intérêt du développement et de l'aménagement de l'espace communautaire.

SYNTHESE

- Un double problème presque paradoxal :
 - trop de déplacements pendulaires vers Toulouse en voitures individuelles
 - pas assez de transports collectifs, dans le territoire et vers l'extérieur.
- Une demande des habitants :
 - la création d'un réseau sécurisé de cheminements doux.

POINTS FORTS

POINTS FAIBLES

Territoire complètement dépendant de la voiture individuelle

Cheminements doux peu nombreux et surtout peu sécurisés

Situation des transports posant plusieurs problèmes :

- isolement social des personnes non actives sans véhicule (retraités, chômeurs, femmes au foyer, adolescents, etc.) aggravé par l'absence de transports en commun
- déficit de sécurité sur certains axes
- pollution et émission de gaz à effet de serre intensifiées par le trafic de véhicules individuels → attractivité réduite pour les entreprises souhaitant s'implanter

Sources :

Enquête Cordon routière 2003/2004 de la DDE 31 et Tisséo - 2005

Projet d'aménagement et développement durable de la CCSG, cabinet Parcourir - 2006

Entretiens avec les Maires des communes de Save & Garonne - 2009

Urbanisme : tendance continue à l'étalement

1 – Les plans locaux d'urbanisme (PLU)

Sur les treize communes de Save & Garonne, 4 ont adopté leur PLU, 8 sont en cours d'élaboration et une, Bretx, n'a pas prévu de le lancer.

Commune	PLU
BRETX	POS adopté en 1975, révisé en 1995 Pas rempli donc pas nécessité de passer à un PLU
LE BURGAUD	PLU en cours depuis 4 ans : adoption 2010 ?
DAUX	PLU adopté en 2007, modifié en 2008
GRENADE	2009 : vient de relancer la révision totale de son PLU
LARRA	PLU adopté en 2005
LAUNAC	PLU en cours : adoption fin 2010 ?
MENVILLE	PLU approuvé en 2009
MERVILLE	actuellement : POS, PLU en cours
MONTAIGUT	PLU en cours : adoption fin 2010 ?
ONDES	PLU en cours : adoption fin 2010 ?
ST CEZERT	PLU adopté en 2007
ST PAUL/SAVE	PLU adopté en 2003, révisions en 2008 et 2009
THIL	PLU en cours : adoption fin 2010 ?

2 – La consommation d'espace

La pression démographique, accentuée ces 10 dernières années, s'est traduite par une explosion de demande en logement et les communes rurales, dans un contexte général de déprise agricole, ont transformé de grandes surfaces de terres arables en terrains à bâtir.

En 2007, chacune des 13 communes de Save & Garonne avait au moins un projet de lotissement en cours. La situation est toujours la même en 2009 et les communes n'ont pas encore toutes intégré dans leurs documents d'urbanisme la demande réglementaire, accentuée par le travail d'élaboration du SCOT, de densifier les centres bourgs, ou de limiter le nombre d'habitants accueillis par commune.

SYNTHESE

- Etalement urbain typiquement toulousain dont la particularité est de se développer peu densément (240 habitants/km²), de façon « horizontale », en consommant énormément d'espaces naturels et agricoles.

POINTS FORTS

POINTS FAIBLES

Forte consommation d'espaces agricoles et naturels par l'habitat individuel :

- extension des réseaux = coût pour les collectivités
- augmentation des déplacements = consommation énergétique et pollution
- disparition des espaces agricoles et naturels = coûts sociaux et environnementaux
- imperméabilisation des sols = coût écologique

Encore une très faible prise de conscience du problème par les acteurs du territoire

Sources :

Cabinet Parcourir – 2006

Entretiens avec les Maires des communes de Save & Garonne – 2009

Energie : une nouvelle voie de développement à explorer

1 - L'hydroélectricité

En Midi-Pyrénées, l'hydroélectricité représente 30% de la production d'électricité en 2007, deuxième source d'énergie après le nucléaire.

Les petits producteurs, quoique nombreux, ne participent qu'à hauteur de 0,07 % de la production régionale.

Nombre d'installations en Midi-Pyrénées

	EDF, SHEM (*)	Producteurs autonomes	Total
Grande hydraulique	71	1	72
Petite hydraulique	73	531	604
Total	144	532	676

Puissance installée en Midi-Pyrénées, en mégawatts (MW)

	EDF, SHEM (*)	Producteurs autonomes	Total
Grande hydraulique	4 981	10	4 991
Petite hydraulique	194	377	571
Total	5 175	387	5 562

(*) Société Hydroélectrique du Midi, filiale du groupe Suez.

Une seule installation se trouve sur la Communauté de communes : il s'agit d'un moulin privé situé à Montaigut sur Save.

2 - Le bois énergie

Chauffage individuel

En Midi-Pyrénées, le bois énergie représente 9 % de la production d'énergie primaire en 2007 (seconde source d'énergie renouvelable après l'hydraulique).

La majorité de la consommation régionale se fait pour le chauffage des ménages : 2 logements sur 5 utilisent le bois en appoint d'une autre énergie, pour le chauffage ou juste pour le confort et le loisir.

Cependant, globalement, la consommation moyenne des utilisateurs de bois énergie est en baisse depuis 2007 (2,8 millions stères en 2006 mais 2,7 millions de stères en 2008), peut-être en raison de la douceur de l'hiver 2006-2007.

93% des ménages utilisent le bois bûche, dont l'origine est privée : 2 ménages sur 5 s'approvisionnent sur leur propriété.

Chaufferies collectives

Selon un recensement de l'ADEME, on dénombre une centaine de chaufferies automatiques en Midi-Pyrénées, installées avant 2000 (représentant une puissance de 126 MW).

De plus, le conseil régional a mis en œuvre, entre 2000 et 2006, un Plan bois énergie : 70 chaufferies automatiques ont été installées dans ce cadre, représentant une puissance installée de 27 MW.

Sur la CCSG, une chaufferie collective au bois équipe le lycée agricole d'Ondes.

3 - Le solaire thermique (eau chaude sanitaire)

Avec 14 719 chauffe-eau solaires individuels (plus de 65 000 m² de panneaux solaires) installés entre 1999 et 2008 dans le cadre du PRELUDE, la région Midi-Pyrénées se place en tête des régions de France. Mais, aucun recensement avant 1999 n'étant disponible, il n'est pas possible de connaître précisément le parc exhaustif des chauffe-eau solaires individuels en état de marche.

280 chauffe-eau solaires collectifs, représentant environ 7 855 m² de panneaux solaires, ont été installés en Midi-Pyrénées entre 2000 et 2008. Un recensement des chauffe-eau solaires collectifs mis en service avant 2000 fait état de 88 installations.

Ces chiffres sont à considérer avec précaution car les recensements sont difficiles ainsi que le recueil de l'état de fonctionnement des équipements.

5 - Le solaire photovoltaïque

La loi n° 2000-108 du 10 février 2000, relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, prévoit que diverses installations puissent bénéficier de l'obligation d'achat, par EDF ou les distributeurs non nationalisés, de l'électricité qu'elles produisent.

Le photovoltaïque (PV) est le mode de production d'énergie qui a connu la plus grosse augmentation depuis quelques années.

Ainsi, en Midi-Pyrénées, le nombre d'installations est passé de 13 en 2002 à 1 458 en 2008 !

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre	13	14	15	19	57	293	1 458
Puissance (en kWc)	21	31	49	83	333	2 175	61 556

Source : DREAL (certificats d'obligation d'achat)

Sur la Communauté de communes, en plus de quelques installations sur toit existantes, les projets apparaissent également :

- un projet de centrale privée à Grenade ;
- à Ondes, des projets privés attendent l'adoption du PLU, car pour l'instant le document d'urbanisme ne permet pas le changement de vocation des terres agricoles.
- à Merville, les agriculteurs empêchés pour le parc éolien étudient avec la Mairie la possibilité d'installer sur le même terrain une centrale PV au sol ;
- certains élus de la commune du Burgaud étudient un projet municipal, mais il n'est pas validé ;
- la commune de Saint Paul a un projet d'installation sur le toit de sa future salle polyvalente, avec revente.

A noter que sur certaines communes au patrimoine historique important, les Architectes des Bâtiments de France ont parfois donné des avis défavorables pour des installations sur les toits.

4 - L'énergie éolienne

En 2008, Midi-Pyrénées compte 123 éoliennes, correspondant à une puissance installée de 236 MW, la Haute-Garonne étant le département le moins équipé de la Région, avec seulement 12 mâts mis en place.

Au moins 2 projets de parcs éoliens ont vu le jour sur le territoire de Save & Garonne, dont un porté par des agriculteurs de Merville sur un terrain municipal. Mais tous deux ont été refusés par la Direction Générale de l'Aviation Civile, du fait de la proximité de l'aéroport de Toulouse-Blagnac.

On compte cependant sur le territoire quelques éoliennes individuelles, dont l'énergie est utilisée sur site plutôt que pour la revente (pompage).

5 - La géothermie

Midi-Pyrénées représente 4 % de la production nationale de chauffage urbain d'origine géothermique.

En 2007, au-delà des installations individuelles, on dénombrait une seule installation de géothermie dédiée au chauffage urbain : le puits de géothermie du Ritouret de la ville de Blagnac, qui produit 6,3 GWh.

Sur la CCSG, la municipalité de Saint Paul souhaite connecter ses futurs bâtiments communaux à une installation géothermique (projet d'une extension de la mairie, d'une salle polyvalente, d'une salle des associations, d'une salle des fêtes).

SYNTHESE

- En plus de l'eau (la Save particulièrement) et du soleil, un atout évident : la biomasse liée à l'activité agricole.

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
Potentiel d'énergie renouvelable en solaire et biomasse	<p>Pas de politique énergétique publique à l'échelle de Save & Garonne</p> <p>Faible prise de conscience des enjeux de la sobriété et de l'efficacité énergétique</p>

Sources :

Panorama régional des énergies renouvelables en 2007, OREMIP - 2009

Entretiens avec les Maires des communes de Save & Garonne - 2009

Milieus naturels, biodiversité : un patrimoine à préserver

A – LES MILIEUX AQUATIQUES NATURELS

1 - Les nappes d'accompagnement de la Garonne

A l'ère glaciaire, l'érosion exercée par la Garonne en milieu montagnard lui a fait charrier d'énormes quantités de matériaux solides (cailloux, graviers, sables) qui se déposent sur ses berges en plaine, lorsque son cours se ralentit. Ces dépôts ont réduit le lit mineur de la Garonne, c'est-à-dire la partie dans laquelle l'eau de surface s'écoule, la rivière telle que nous la voyons en période normale. Mais, sous la surface du sol, de chaque côté du fleuve, une grande quantité d'eau continue de circuler à travers ces dépôts de graviers et de sables : ce sont les nappes alluviales ou nappes d'accompagnement.

Ce type de nappe est dit « libre », par opposition aux nappes captives. Une nappe libre n'est pas limitée vers le haut par des terrains imperméables. Elle est alimentée par les précipitations au niveau de toute sa surface. Les nappes libres sont le plus souvent en relation avec les rivières qui les drainent et/ou les alimentent. Elles sont donc vulnérables aux différentes pollutions qui percolent à travers les sols (intrants agricoles, lessivages des sols imperméabilisés).

L'eau des aquifères circulant moins vite que les eaux de surface, il leur faut plus de temps pour évacuer les polluants.

2 - La Garonne

Trois communes de la CCSG sont riveraines du fleuve : Merville, Grenade et Ondes.

Le corridor garonnais est remarquable à plus d'un titre, sur les plans morphologique, écologique et fonctionnel. Mais les milieux qui le composent sont parfois très dégradés.

Qualité de l'eau

Les analyses de la qualité de l'eau effectuées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne montrent que le fleuve est moyennement pollué par les produits phytosanitaires et engrais agricoles (nitrates).

Les eaux souterraines des nappes parallèles du cours d'eau sont en revanche de plus en plus concernées par les pollutions agricoles diffuses : sur un tiers des points de prélèvement, les teneurs en nitrates dépassent le seuil toléré de 20 mg/litre. De même pour les pesticides qui dépassent la norme sur près de 40% des points de contrôle.

Cependant, les principaux problèmes de la Garonne sur le tronçon qui concerne la CCSG sont d'ordre morphologique.

Liaison fleuve/nappes d'accompagnement

Cette connexion entre le fleuve et les nappes parallèles est très forte et très importante. L'enjeu principal est qu'en période d'étiage (plus bas niveau du cours d'eau en été), le niveau de la nappe étant plus haut que celui de fleuve (eau prise dans les granulats + circulation plus lente) c'est alors la nappe qui alimente la Garonne.

Dans l'autre sens, ce sont les crues du fleuve (entre autres) qui alimentent les nappes d'accompagnement. Il est donc très important de préserver ces nappes, tant sur le plan de la qualité que de la quantité. L'un des moyens consiste à conserver des zones de berges accueillant les débordements du fleuve, dont les surfaces soient suffisamment importantes pour permettre la réalimentation en eau des nappes et qui soient préservées de toute pollution.

Enfoncement du lit mineur

L'activité industrielle de l'extraction de granulats a créé un enfoncement du lit majeur de la Garonne d'un à deux mètres.

La quantité de matériau extraite est évaluée à 25 millions de mètres cube sur l'ensemble du cours d'eau depuis les années 50. De façon imagée, cette quantité représenterait un tapis de graviers de 100 mètres de large, sur 1 mètre d'épaisseur et de 250 kilomètres de long. Puisqu'il n'y a plus d'érosion glaciaire dans les Pyrénées, ce volume de galets, sables et graviers ne se renouvellera jamais.

Or, ce tapis de minéraux en granulés au fond de la rivière joue un rôle primordial dans la vie du cours d'eau : d'abord, il sert de filtre et participe à la capacité d'autoépuration de la rivière ; ensuite, il sert d'ancrage à la vie végétale et de lieu de vie et de reproduction des espèces animales.

Enfin, lorsque le lit mineur s'enfoncé, les nappes descendent également, ce qui nuit à la réalimentation naturelle du cours d'eau et qui peut également poser des problèmes à certaines activités humaines (alimentation en eau potable).

L'entretien, la gestion et la préservation du fleuve : le SAGE

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a créé 2 nouveaux outils de planification : le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Le SAGE « Vallée de la Garonne » est actuellement en cours d'instruction et animé par le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG). L'arrêté préfectoral de délimitation de son périmètre a été pris le 24 septembre 2007. Une dernière étape doit être franchie avant le lancement officiel du SAGE, c'est la définition de la CLE (commission locale de l'eau) prévue pour 2010. La CCSG se situe juste au début (amont) de la partie « Garonne débordante ».

Le SDAGE fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect de la loi sur l'eau. Le Comité de Bassin Adour Garonne a adopté son SDAGE en 1996. Ce document fixe les grandes orientations de la gestion de l'eau et les objectifs pour 10 à 15 ans. Il a été révisé en 2009.

La directive cadre sur l'eau (DCE) de l'Europe renforce les fondements de la loi sur l'eau de 1992, notamment la gestion par grand bassin versant l'application du principe pollueur-payeur et la place du milieu naturel. La DCE introduit de nouveaux concepts : obligation de résultats d'ici à 2015 pour l'ensemble des ressources en eau, prise en compte de l'économie afin de définir les actions les plus pertinentes à mettre en oeuvre, tendre vers une meilleure récupération des coûts, consultation du grand public à des phases clefs.

3 - La Save

La rivière Save prend sa source à Pinas (Hautes-Pyrénées), sur le plateau de Lannemezan.

La partie Save aval

En terme d'infrastructures, la partie Save aval compte 9 retenues d'eau importantes, 10 ponts et 11 seuils ou barrages, les affluents comportant quant à eux une cinquantaine d'ouvrages d'art en tout.

L'activité principale du bassin est l'agriculture, avec sur la partie aval qui concerne la CCSG, une polyculture à dominante de grandes cultures (cultures intensives de maïs, blé, tournesol...) combinée à un développement urbain du fait de la proximité de l'agglomération toulousaine.

Les autres usages sont l'hydroélectricité et la pêche de loisir.

La gestion

Trois syndicats différents, regroupés depuis 1998 au sein de la Fédération des Syndicats de la Save, se partagent la gestion, la restauration et la mise en valeur du cours d'eau pour sa partie aval :

- le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (S.I.A.H.) de la Save et de la Gesse, regroupant 27 communes de la partie amont en Haute-Garonne ;
- le Syndicat Intercommunal de Gestion et de Valorisation (S.I.G.V.) de la Save Gersoise, regroupant 20 communes du Gers ;
- le Syndicat Mixte de Gestion (S.M.G.) de la Save Aval constitué de 10 communes riveraines de la partie aval, duquel fait partie la CCSG.

Le SMGSA a pris en 2009 la compétence de l'entretien des affluents de la Save sur son territoire, afin de travailler sur tout le bassin versant (245 Km²).

Il doit également faire renouveler la déclaration d'intérêt général pour lancer son prochain Programme quinquennal de gestion (2010- 2014). La DIG en cours actuellement (2004 à 2009) s'était donné trois objectifs prioritaires :

- assurer le maintien d'une section d'écoulement propice au libre passage des eaux en cas de fortes pluies pour limiter les inondations.
- faciliter la mise en place d'une ripisylve équilibrée destinée à assurer la stabilité des sols et le maintien des berges pour limiter les phénomènes d'érosion.
- améliorer la biodiversité.

Le contrat de rivière

Le contrat de rivière est un programme d'actions concertées sur 5 ans, destiné à restaurer et valoriser un cours d'eau.

Le Contrat de Rivière Save a été signé en octobre 1999. Ses principaux enjeux étaient :

- L'amélioration de la qualité de la ressource en eau

- La restauration et la valorisation de la Save et de son environnement
- L'engagemment d'une concertation à l'échelle du bassin

Pour les travaux de restauration des berges et de la ripisylve (végétation des berges), les syndicats ont adopté des techniques de restauration douces en opérant notamment une sélection de la végétation. Pour cela, une partie du travail est réalisé manuellement.

Pour les confortements de berges, de nouvelles techniques intégrant du génie végétal ont été mises en œuvre. Il s'agit de créer une petite palissade à l'aide de perches entrelacées entre des piquets plantés en pied de berge. L'aménagement est constitué d'un enrochement en pied de berge. Un tapis de géotextile est ensuite fixé sur la partie supérieure de la berge sur laquelle sont ensuite plantées des boutures d'aulnes et de saules notamment.

En tout près de 200 kilomètres de berges ont été restaurés.

Des actions de communication (Bulletin semestriel d'information « Save et vous », diffusé à l'ensemble des foyers du périmètre, animations scolaires, films pédagogiques) ont été menées dans le cadre du contrat de rivière.

L'état général du cours d'eau

Qualité de l'eau de la Save :

	Stations de mesure	
	Gers	Grenade
Matières azotées		
Phosphore		
Nitrates		
Matières organiques		
Etat général		

Légende :

	Bonne qualité
	Moyenne
	Médiocre

D'après l'étude du Bureau Saint Martin Environnement, le besoin d'un entretien et d'une gestion cohérente se fait ressentir pour des problèmes pouvant survenir à moyen terme :

- dégradation et vieillissement de la ripisylve,
- pollution homogénéisation du paysage (perte de potentiel)
- dégradation de la biodiversité.
- Inondations d'habitations ponctuelles.

La plupart de ces problèmes ont pour solutions une restauration en traitement raisonné et une replantation de la ripisylve des affluents.

B – LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité ne se résume pas à quelques espèces ou sites emblématiques. Elle inclue l'ensemble des éléments de la nature : écosystèmes (forêt, mer, zones humides,...), espèces (mammifères, oiseaux, plantes, insectes,...) et gènes. Elle peut être sauvage, domestiquée ou cultivée, remarquable ou ordinaire, terrestre, aquatique ou marine, visible ou invisible dans le cas, par exemple, des microorganismes du sol.

Sur le territoire de Save & Garonne, la plus grande partie des espaces concernés par les inventaires ou mesures de protection réglementaires sont des espaces aquatiques.

1 - Les inventaires officiels et protections règlementaires

ZNIEFF

Les ZNIEFF sont des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique. Elles concernent des secteurs du territoire intéressants pour la richesse de leurs écosystèmes et les espèces (végétales et animales) rares ou menacées qu'ils contiennent.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- Les ZNIEFF de type 2, concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

Un large couloir de part et d'autre de la Garonne a été identifié en ZNIEFF, ce sont des zones humides en bord de fleuve.

Type I : 166 ha sur Grenade, 78 ha sur Merville, 41 ha sur Ondes :

Type II : 418 ha sur Grenade, 177 ha sur Merville, 138 ha sur Ondes.

Zones forestières :

Type I (forêt de Bouconne) : 267 ha sur Montaigut s/Save (21 % de la superficie communale), et 170 ha à Daux.

Type I (forêt du Burgaud) : 288 ha sur Le Burgaud, 69 ha sur Launac.

Natura 2000

Les zones de protection concernées par Natura 2000 sont de deux types car issues de deux directives européennes :

. la directive Oiseaux, qui crée les ZPS, zones de protection spéciale, c'est-à-dire adaptées à la conservation des oiseaux sauvages ;

. la directive Habitat Faune Flore, qui crée les SIC, sites d'Importance communautaire, qui peuvent contribuer à la préservation des types d'habitats et des espèces en Europe.

Pour la directive Oiseaux, la CCSG appartient à un site appelé « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac », classé en tant que ZPS en 2006.

Du point de vue écologique, l'importance de cette zone provient du fait que l'avifaune des grandes vallées du sud ouest de la France y est bien représentée. On y observe notamment des couples de bihoreau gris, de héron pourpré, d'aigrette garzette, et de milan noir. Le site accueille également en période hivernale un grand nombre de couples de grande aigrette.

Enfin, un couple d'aigles bottés (le seul identifié sur l'ensemble du corridor garonnais ?) semble vivre sur le territoire de Grenade.

La ZPS représente 584 hectares au total, sur Grenade et Ondes,



ZPS (zones de protection spéciale) :

Commune	Nom	Superficie communale concernée (ha)		DOCOB			
		cumu-lée	par zone	Nom	Etat d'avancement	Opérateur	Dpts
Grenade	Vallée de la Garonne de Muret à Moissac	475.11 (12%)	475.11 (12%)	Garonne aval	En cours	SMEAG	31, 82
Ondes	<i>Idem</i>	108.9 (16%)	108.9 (16%)	Garonne aval	En cours	SMEAG	31, 82

Toujours dans le cadre de Natura 2000, la Communauté de communes est également concernée par un SIC, site d'importance communautaire, appelé « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste ».

Sur le plan écologique, cette zone de plaine alluviale, comprenant le lit mineur et une partie du lit majeur de la Garonne, est la mieux conservée entre les départements de la Haute-Garonne et du Tarn et Garonne.

SIC (sites d'importance communautaire) :

Commune	Nom	Superficie communale concernée (ha)		DOCOB			
		cumu-lée	par zone	Nom	Etat d'avancement	Opérateur	Dpts
Grenade	Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste	261.83 (6.7%)	261.83 (6.7%)	Garonne aval	En cours	SMEAG	31, 82
Merville	<i>Idem</i>	166.3 (5.4%)	166.3 (5.4%)	Garonne aval	En cours	SMEAG	31, 82
Ondes	<i>Idem</i>	124.14 (19%)	124.14 (19%)	Garonne aval	En cours	SMEAG	31, 82

2 - Les protections règlementaires

Arrêté de biotope

Le lit majeur et les berges de la Garonne font l'objet de 6 arrêtés préfectoraux de protection de biotope sur toute sa traversée du territoire. Ces arrêtés couvrent 370 hectares sur les communes de Grenade, Merville et Ondes.

Forêt périurbaine de protection

La forêt de Bouconne est en cours de classement en forêt périurbaine de protection. La « forêt de protection » désigne un statut défini dans le code forestier : il s'agit de la protection foncière la plus stricte applicable aux forêts en France, avec un classement à l'échelle de la parcelle cadastrale initié par le préfet ou l'État et validé par le Conseil d'État (pour la forêt de Bouconne la validation date de septembre 2009).

Ce classement est pris pour préserver les fonctions aménitaires de la forêt, c'est-à-dire son rôle social, pédagogique et d'accueil du public.

C'est un classement assez rare : le dernier grand massif périurbain à avoir été classé est le massif de Fontainebleau en 2002. Le massif de Rambouillet est également en cours de classement.

3 - La gestion et la mise en valeur

A ce jour, les principales actions de protection et/ou mise en valeur des espaces naturels concernent les rives de Garonne.

Nature Midi Pyrénées

Nature Midi-Pyrénées, association régionale aux missions de préservation des milieux naturels, a obtenu, en novembre 2007, une autorisation d'occupation temporaire pour se porter gestionnaire de 3 parcelles du domaine public fluvial sur les communes de Ondes et Grenade.

Cette autorisation a été délivrée pour 5 ans. L'année 2008 a été consacrée à établir un diagnostic complet des zones concernées et à élaborer un plan de gestion sur 4 ans (2009/2012) afin de conserver et restaurer ces zones humides alluviales en accord avec les programmes d'actions existants (Natura 2000, SDAGE,...)

Le groupe de bénévoles « zones humides et milieux aquatiques » de Nature Midi-Pyrénées assure une partie des opérations de gestion, de suivi et la surveillance régulière.

L'association assure également :

- la gestion depuis 15 ans du Ramier de Bigorre (20ha en DPF sur la commune de Merville), site pilote de la gestion des zones humides garonnaises permettant de transposer cette expérience à d'autres sites fluviaux. La 5^{ème} tranche du plan de gestion s'achève fin 2009.
- la gestion, depuis 2007, des amodiations de Ondes/Miquelis, Grenade/Saint Caprais et Grenade/embouchure de la Save. Sur ces espaces riverains, totalisant 50 hectares, l'association a effectué en 2008 un diagnostic des sites et mis en œuvre la gestion, de 2009 à 2012, la restauration et les suivis fonctionnel et écologique du corridor garonnais.
- l'assistance technique à Saint-Jory et Grenade pour la réhabilitation du site de Port Haut : les deux communes ont entrepris en 2006 la réhabilitation de ce site de 20 hectares et la mise en place d'une gestion des milieux et espèces appropriées

Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SMEAG)

Deux régions, Midi-Pyrénées et Aquitaine, et quatre départements, la Haute-Garonne, le Tarn-et-Garonne, le Lot-et-Garonne et la Gironde, sont riverains du fleuve.

Ces six collectivités territoriales (régions et départements) se sont regroupées au sein d'un Etablissement public territorial de bassin (EPTB) nommé le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG).

Son objectif est de promouvoir une gestion coordonnée de la Garonne. Il intervient pour la préservation de la ressource en eau et la sauvegarde des écosystèmes de la Garonne. Il organise la solidarité amont-aval des hommes et des territoires en créant les conditions d'un aménagement durable du fleuve.

SYNTHESE

- Des milieux naturels fragilisés, peu voire pas connus, peu ou pas protégés, mais n'ayant pas subi d'atteintes irréversibles.
- Forte présence des cours d'eau, emblématiques, qui donnent son nom à la Communauté de communes, et éléments incontournables de ses projets de développement : agriculture innovante et tourisme vert. Ils représentent la grande richesse écologique de ce territoire.

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
Patrimoine écologique important autour des cours d'eau, notamment de la Garonne	Agriculture intensive, menace principale des milieux aquatiques Lente prise de conscience de la richesse naturelle même banale

Sources :

Cabinet Parcourir – 2006

Bureau d'études Saint Martin Environnement – 2006

Direction Régionale de l'Environnement – 2008

Agence de l'Eau Adour Garonne – 2009

Association Nature Midi Pyrénées – 2009

A - EAU POTABLE

1 - L'organisation de la gestion

La distribution

Toutes les communes de Save & Garonne, à l'exception de Grenade et Ondes, ont transféré leur compétence « eau potable » au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de la Save et des Coteaux de Cadours (SIE Save et Cadours).

Ce syndicat fédère 35 communes et a pour compétences la distribution d'eau potable aux abonnés et la vente d'eau potable à d'autres communes.

Par délégation de service public, le SIE Save et Cadours a confié la gestion de ses missions au Service Départemental des Eaux et de l'Assainissement (SDEA). Ce service du Conseil Général de la Haute-Garonne est soumis à l'obligation de l'équilibre de son budget et entre dans le champ de la concurrence : il peut être prestataire ou délégataire de service public au même titre que les entreprises privées et, dans ce cadre, répond aux appels d'offres des marchés publics des collectivités territoriales.

Grenade a désigné par une délégation de service public l'entreprise Lyonnaise des Eaux pour la distribution d'eau potable sur son territoire et l'entretien courant du réseau.

La production

Le Syndicat SIE Save et Cadours, associé au Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Saint-Jory et Castelnaud d'Estretfonds, a créé le Syndicat de syndicats de production d'eau potable des vallées de la Save, de l'Hers, du Girou et des coteaux de Cadours.

C'est ce dernier qui gère l'usine de production d'eau potable de Saint-Caprais.

2 - La production de l'eau potable

L'origine de l'eau

Sur les communes de la CCSG, l'eau potable a deux origines :

- un forage profond (90 m) dans la nappe d'accompagnement de la Garonne pour Ondes
- le canal latéral à la Garonne, par l'usine de Saint-Caprais, pour les autres communes.

Le traitement de l'eau brute

La capacité de production de l'usine de Saint-Caprais est de 35 000 m³ par jour.

Le traitement de l'eau brute comporte les étapes de pré-ozonation, floculation, décantation lamellaire, filtration sur sable, ozonation, filtration sur charbon actif en grain et chloration.

L'eau est ensuite envoyée dans un premier réservoir de distribution (capacité de 1 500 m³), le château d'eau de Beillard, à Merville.

3 - La distribution de l'eau

Le stockage

Pour les treize communes de la CCSG, la capacité de stockage du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de la Save et des Coteaux de Cadours se répartit sur les équipements suivants :

Réservoirs	Volume stocké (en m ³)
Réservoirs sur tour	
Merville 1	1 500
Merville 2	500
Réservoirs semi-enterrés	
Montaigut sur Save	150
Le Burgaud	200
Saint Paul sur Save	100
Thil	200
Launac	200
Bâches de reprise	
Launac	400

Le réseau

D'une longueur totale de 98,5 kilomètres sur les 35 communes du syndicat, le réseau de distribution se compose de canalisations en PVC, en fonte et en acier. Sur le linéaire total, 18 km sont en matériaux qui n'ont pas été déterminés. Les branchements et donc les compteurs en service à la fin 2008 étaient au nombre de 14 372 sur les 35 communes. Sur le total de ces branchements, 55 sont encore en plomb. Ce réseau apparaît comme assez performant (selon les indicateurs fournis par le syndicat lui-même).

Les volumes consommés

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de la Save et des Coteaux de Cadours revend de l'eau qu'elle achète au syndicat gestionnaire de l'usine de Saint Caprais. Sur le territoire de la CCSG, ses clients sont la commune d'Ondes (engagement minimum 1 m³/jour), le LEPA d'Ondes (fourniture en totalité) et la commune de Grenade (fourniture en totalité).

En 2008, les volumes vendus étaient de :

- . commune d'Ondes : 0 m³
- . LEPA d'Ondes : 6 780 m³
- . commune de Grenade : 502 703 m³.

Sur les communes de la CCSG membres du SIE Save et Cadours, les volumes livrés étaient en 2008 :

Commune	Abonnés	Volume en m ³	Différence / 2007
Bretx	215	29 557	- 6.80 %
Le Burgaud	274	34 634	- 6.90 %
Daux	675	71 390	- 10.97 %
Launac	528	54 920	- 18.82 %
Merville	199	22 326	- 10.78 %
Merville	1553	202 848	- 8.75 %
Montaigut sur Save	607	86 580	- 10.35 %
Saint Cézert	146	16 573	- 33.36 %
Saint Paul sur Save	398	54 804	- 1.78 %
Thil	446	47 974	- 30.39 %
Larra	548	65 677	- 12.40 %
Grenade	93	21 252	- 17.14 %

La diminution générale des consommations par rapport à l'année précédente s'explique par une météo de 2008 plus rigoureuse, particulièrement durant les mois d'été où les consommations sont normalement les plus importantes, ce qui incite les usagers à moins consommer d'eau.

Le prix de l'eau potable

Les éléments composant le prix de l'eau sont la location du compteur, la consommation, une redevance fixe, la taxe « pollution » et la TVA à 5,50 %.

La révision des prix se fait annuellement par décision du comité syndical.

Sur le SIE Save et Cadours, le prix moyen du mètre cube était de 1,37 € HT en 2008.

B – ASSAINISSEMENT

1 - Les schémas communaux d'assainissement

Bretx, Le Burgaud, Grenade, Larra, Merville et Ondes ont réalisé leur schéma d'assainissement.

2 - L'assainissement collectif

Commune	Date mise en service	Capacité EH	Type	Charge	Projet
Bretx	Non applicable à ce jour	Non applicable à ce jour	Non applicable à ce jour	Non applicable à ce jour	Non applicable à ce jour
Le Burgaud	1996	400	Lit bactérien-forte charge	Pas de bilan - charge estimée via les travaux d'extension de collecte à 80%	NON
Daux	1988	750	Lit bactérien	bilan 2007 : 104%	2009 Réalisation d'une nouvelle station d'épuration de capacité 1900 Eh de type boue activée
Grenade	2009	13200	Boue Activée	Estimation de la charge par rapport au bilan des 2 anciennes STEP + raccordement Ondes 7500 EH soit 60%	En cours d'achèvement des travaux
Larra 1	1995	500	Boue Activée	bilan 2008 : 98%	En 2009 conserve la STEP de 500 Eh existante et création filtre planté de roseaux, 900 Eh. Dans environ 10 ans abandon la station boues activées et créer une seconde file de filtres plantés de roseaux pour 900 Eh, portant la capacité globale à 1 800 Eh
Larra 2	2009	900	Filtres à macrophytes		
Launac	1984	500	Boue Activée	bilan 2004 : 126%	Création nouvelle Step de capacité 900 EH pour 2010
Menville	2007	500	Filtres à macrophytes	Pas de bilan - charge estimée via les travaux d'extension de collecte à 50%	
Menville 1	2002	1900	Boue Activée	bilan 2004 : 89%	Fin 2008 lancement des travaux d'extension de la capacité de la STEP à 7000EH
Menville 2	2008	200	Filtre bactérien + filtres à macrophytes	Pas de bilan - Charge inférieure à 80%	
Ondes	Raccordement sur GRENADE - travaux en fin d'achèvement				
St Cézert	-	-	-	-	-
St Paul sur Save	1995	500	Décanteur - Digesteur	bilan 2007 : 80%	2009 Réalisation d'une nouvelle station d'épuration de capacité 2000 Eh de type boue activée
Thil	1991	600	Lit bactérien	bilan 2006 : 50% - Rejet mauvaise qualité	NON

Les stations d'épuration

Parmi les treize communes de la CCSG, seules Bretx et Saint Cézert ne sont pas équipées de station d'épuration des eaux usées.

Les communes de Grenade et Merville ont un contrat de prestation complet avec le Service départemental des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) pour la gestion de l'ensemble du service de l'assainissement collectif (et autonome), y compris jusqu'à l'épandage des boues de STEP (épandage agricole sur les communes mêmes). Les neuf autres communes gèrent leurs systèmes d'assainissement en régie, en faisant appel au SDEA pour des interventions sur des dysfonctionnements divers, dans le cadre de marchés publics à bons de commande. A noter que la station d'épuration de Merville fonctionne par lagunage et filtres plantés.

Grenade

La nouvelle STEP inaugurée récemment, d'une capacité de 13 200 équivalents habitants anticipe l'augmentation de population de la commune.

Les réseaux du quartier de Saint-Caprais et de la commune d'Ondes, situés sur l'autre rive de la Garonne et en zone inondable, sont raccordés à cet équipement.

Les filières technologiques de dépollution ont été optimisées et complétées.

Une convention spéciale de déversement est établie avec la blanchisserie industrielle de Grenade.

3 - L'assainissement autonome

La gestion du SPANC

Depuis 2006 (3^{ème} loi sur l'eau), les communes assurent la gestion administrative du service public d'assainissement non collectif (SPANC) : gestion des déclarations d'assainissement autonome déposées par les particuliers, commande des interventions de contrôle au SDEA, demandes d'aides financières à l'Agence de l'eau Adour-Garonne, etc.

Pour la réalisation de ces contrôles d'installations, toutes les communes de la CCSG sont en contrat de prestation (marché à bons de commande) avec le SDEA, à l'exception de Saint Paul sur Save.

Les modalités de contrôle

Pour les installations d'assainissement autonome neuves, le propriétaire doit déposer une déclaration d'assainissement autonome à la mairie ; celle-ci sollicite le SDEA qui donne un avis technique : favorable, favorable avec réserves, défavorable dans l'attente de modification ou défavorable. Après que le propriétaire a effectué les travaux, le technicien du SDEA passe sur le chantier pour une vérification « tranchée ouverte » de l'installation.

Pour les installations existantes, le particulier ou la mairie peuvent solliciter un diagnostic technique du SDEA, pour une installation isolée (par exemple suite à une plainte du voisinage) ou pour tout le territoire de la commune. Un tel diagnostic communal complet a été réalisé sur les communes de Bretx, Daux, Grenade, Larra, Merville et Ondes. Il a été mené de façon partielle sur Launac et Thil.

4 - Le projet de Syndicat mixte départemental

Au printemps 2009, le Conseil général de Haute-Garonne, déjà prestataire de nombreuses collectivités au travers de son service départemental de l'eau et de l'assainissement (SDEA), a proposé à toutes les communes la création d'un Syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement.

Selon le projet, celui-ci prendrait les compétences eau potable (production, transport, stockage et distribution), assainissement collectif (collecte, transport et épuration des eaux) et non collectif (contrôle des installations), et ainsi que d'autres compétences liées à l'eau telles que la gestion des eaux pluviales, des dispositifs de lutte contre l'incendie, des canaux, des retenues d'irrigation, le soutien des étiages, etc.

C – ÉCONOMIES DE LA RESSOURCE EN EAU

Jusqu'à présent, la préservation de la ressource n'est pas apparue comme une priorité sur le territoire.

Des initiatives éparses, au niveau des communes et de la Communauté de communes, ont vu le jour ou sont à l'étude, telles que :

- distribuer des récupérateurs individuels d'eau à faible coût aux habitants,
- obliger les promoteurs immobiliers à systématiser la présence de récupérateurs d'eau de pluie dans les nouveaux lotissements,
- réduire la surface de sols imperméabilisés dans les nouveaux chantiers d'aménagement de voirie,
- remplacer les canalisations de pluvial par des noues enherbées dans les aménagements de zones économiques.

SYNTHESE

- Un réseau d'adduction en eau potable relativement satisfaisant.
- Des équipements d'assainissement dépassés par l'évolution démographique des dix dernières années.

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
Peu de rejets très polluants, eaux usées essentiellement domestiques	Réseau d'eau potable contenant encore des parties en plomb Installations d'assainissement collectif globalement anciennes, en sous capacité, lentement renouvelées SPANC difficile à mettre en place, manquant de moyens et dépassé par le nombre d'installations

Sources :

Rapport annuel du Syndicat Intercommunal des Eaux Vallée de la Save et Coteaux de Cadours – 2008

Agence de l'Eau Adour Garonne – 2009

Service Départemental de l'Eau et de l'Assainissement – 2009

Entretiens avec les Maires des communes de Save & Garonne- 2009

A – COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

1 – L'organisation des tournées

La collecte des ordures ménagères (OM) est réalisée en régie par 4 Benches à ordures ménagères (BOM) de 16 m³ (+ 1 BOM supplémentaire en cas de panne)
Chaque équipage étant constitué d'un chauffeur PL + 2 *rippers*.

Les tournées ont lieu le matin, du lundi au vendredi.

En 2007, une tournée était toujours dédiée à la collecte des dépôts sauvages, principalement localisés aux pieds des conteneurs de collecte sélective. La Communauté de communes réorganise les tournées afin d'inclure à partir de 2009 la collecte des dépôts sauvages dans les tournées de collecte des ordures ménagères

2 – Des fréquences de collecte « à la carte »

A Grenade, la collecte est réalisée :

- 3 fois/semaine dans le bourg de Grenade
- 2 fois/semaine dans les écarts.

Quelques points sont collectés 1 fois/semaine (sites isolés) ou 5 fois/semaine (supermarchés, maison de retraite). Le collège est collecté en 4 fois/semaine.

Dans les autres communes, la collecte est réalisée :

- 2 fois/semaine dans les bourgs
- 1 fois/semaine à l'extérieur des villages.
- Bretx, Saint-Paul, Montaigut et Ondes sont collectées 3 fois/semaine
- le supermarché de Saint-Paul est collecté 3 fois/semaine.

3 - Des contenants hétérogènes

La collecte des ordures ménagères est entièrement conteneurisée, les OM sont collectées

- en bacs de regroupement (essentiellement 750 l) sur les secteurs ruraux et les logements collectifs
- en bacs individuels de 120 à 340 l en porte à porte notamment dans les centres bourgs et certains lotissements.

La collectivité dispose d'un marché de fournitures de bacs roulants et elle gère en régie la mise en place des bacs et leur entretien.

Le parc de bacs roulants est assez hétérogène (couleurs et capacités).

Les bacs collectifs sont lavés 2 fois par an.

Par ailleurs, la CCSG fournit gratuitement aux habitants des sacs noirs disponibles en mairie. Cette distribution ne concerne pas toutes les communes et les usagers dotés de bac individuel bénéficient également de ce service. Le coût de ce service représente environ 0,5 €HT par habitant.

4 – Des tonnages collectés en baisse

En 2007, 6 895 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées sur la CCSG, soit + 3 % par rapport à 2006.

On observe que le ratio de production par habitant diminue progressivement depuis 2003. Cette baisse de production d'ordures ménagères peut être liée :

- à l'augmentation globale des quantités de recyclables collectés entre 2003 et 2008 (bien que l'on observe une baisse entre 2003 et 2005),
- à la mise à disposition des composteurs individuels,
- à la présence d'une déchèterie sur le territoire de la CCSG.

Les quantités collectées restent néanmoins importantes.

5 – Le traitement des OM

Le traitement des ordures ménagères a été transféré par la CCSG à DECOSET, syndicat intercommunal du nord-toulousain.

Les ordures ménagères sont donc acheminées vers des équipements appartenant à DECOSET : le centre de transfert de Grenade où ils sont compactés avant leur envoi à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Bessières.

Le centre de transfert de Grenade

Le centre de transfert, d'une capacité de 15 000 tonnes par an, a été mis en service en mai 2003. Il est actuellement exploité par Econotre dans le cadre d'une délégation de service public. En 2007, il a reçu :

- 8 266 tonnes d'OM,
- 70 tonnes d'encombrants,
- 7,78 tonnes de DIB

L'usine de valorisation énergétique de Bessières (UVE)

L'UVE, qui a une capacité de 170 000 tonnes/an, a été mise en service en janvier 2001. L'installation est actuellement exploitée par Econotre dans le cadre d'une DSP.

Les mâchefers (résidus de la combustion des ordures ménagères) envoyés sur la plate-forme de maturation de mâchefers située sur le même site sont valorisés en sous-couche routière.

L'installation permet d'extraire des mâchefers du fer et de l'aluminium. En 2007, rapporté au tonnage d'OM de la CCSG, cela a représenté 106,31 tonnes de fer et 13,42 tonnes d'aluminium.

Les poussières issues de l'incinération sont stockées au centre d'enfouissement technique de classe 1 (pour les déchets dangereux) de Graulhet (Tarn).

B – COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES RECYCLABLES

1 – Les contenants

La collecte sélective est réalisée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire de la CCSG.

Les points d'apport volontaire installés dans les communes de la CCSG sont appelés des PRV (points de ramassage des valorisables) et constitués généralement de 3 colonnes :

- 1 colonne pour les papiers-cartons de 4 m³
- 1 colonne pour les plastiques de 4 m³
- 1 colonne pour le verre de 3,5 m³

D'autres colonnes à verre sont implantées sur le territoire.

La dotation globale sur le territoire est considérée comme bonne :

- 1 conteneur pour 420 habitants en papier-carton et plastique
- 1 pour 270 habitants en verre.

Le parc de colonnes est très hétérogène sur le territoire, il est constitué de colonnes en acier et de colonnes en plastique de différentes formes.

Les colonnes sont lavées 2 fois par an par les services techniques de la CCSG.

2 – La collecte

Le prestataire

La collecte sélective est assurée par le prestataire de DECOSET chargé de collecter l'ensemble du territoire géré par le syndicat : Véolia jusqu'en 2007, puis COVED (marché de 5 ans).

La mise en œuvre de la collecte par le nouveau prestataire a été assez difficile. Des volumes importants de recyclables se sont accumulés aux pieds des conteneurs, ce qui a contraint la CCSG à devoir collecter ces recyclables avec les ordures ménagères.

La fréquence

Globalement, les colonnes sont vidées entre une fois par semaine et une fois par mois selon le type de matériaux et la vitesse de remplissage des colonnes.

3 – Les résultats

Les dotations en colonnes de tri sont globalement satisfaisantes mais il semble que la localisation de certaines colonnes pourrait être optimisée (faibles rendements).

Concernant les performances de collecte et de tri, très variables selon les communes, la marge de progression est assez importante pour le verre et les papiers-cartons. Les taux de refus sont très faibles mais les quantités captées insuffisantes.

Enfin, le système actuel ne permet pas aux habitants de trier les métaux, ce qui constitue une perte pour la collectivité (recettes matières et soutiens Eco-Emballages).

4 – Le traitement

Le verre ménager est acheminé à la Verrerie Ouvrière d'Albi (81).

Les papiers-cartons et les plastiques sont acheminés au centre de tri de Bessières.

En 2007, les quantités de produits valorisés au centre de tri ont été :

- plastiques : 1 317 t (PET : 784 t + PEHD : 533 t)
- papiers: 13 574 t
- briques alimentaires : 228 t
- cartons : 2 575 t
- fer : 492 t
- aluminium : 25 t

Soit un total de 18 211 tonnes.

La collectivité est partenaire d'Eco-Emballages pour la reprise des matériaux issus du centre de tri.

C – AUTRES FILIERES

1 – La déchetterie

DECOSET assure la gestion des 13 déchetteries de son territoire car elles relèvent de la compétence traitement.

L'exploitation en a été confiée à la société SITA dans le cadre d'une DSP.

La déchetterie de Grenade est accessible uniquement aux administrés sur présentation d'un justificatif de domicile et dans la limite de 5 m³/jour. Les professionnels sont interdits y compris les services techniques des collectivités adhérentes.

2 – Les déchets verts

La location de bennes

En plus de l'accueil de ces déchets assuré à la déchetterie par DECOSET, la CCSG propose un service de location de bennes à ses administrés.

Par ailleurs, les services techniques des communes de Merville et de Grenade apportent leurs déchets verts par leurs propres moyens à la plate-forme de compostage de Bruguières ; le coût du traitement leur est refacturé.

Depuis le 1^{er} juillet 2008, les déchets verts sont directement amenés par la CCSG jusqu'à la plate-forme de compostage de Bruguières exploitée par ROM (Recyclage Organique Mobile - capacité : 7 000 t/an).

Le compostage individuel

La Communauté de communes propose à ses administrés des composteurs de 400 l au tarif de 15 €.

Entre 2005 et 2007, 432 composteurs ont été distribués, soit près de 8 % des habitats individuels en résidence principale.

En 2007, 227 composteurs ont été vendus (dont quelques composteurs de 300L à 10€). Les recettes 2007 des ventes de composteurs s'élèvent à 3 025 €. Les dépenses pour l'achat de 300 composteurs en 2007 s'élèvent à 10 333 € HT. Ces composteurs ont été distribués sur la période 2007-2008 (stock de 19 composteurs à fin octobre 2008).

3 – Les encombrants

La collecte en porte à porte

La collecte des encombrants est réalisée par les agents polyvalents de la CCSG avec un camion polybenne de 3,5 t (centre ville Grenade) et un camion polybenne de 19 t équipé d'une grue.

Le volume maximum est fixé par la collectivité à 1 m³ par enlèvement.

La collecte des encombrants en porte à porte est réalisée une fois par mois sur appel.

Les dépôts sauvages sont généralement collectés dans le cadre de la collecte des encombrants en porte à porte.

La location de bennes

Comme pour les déchets verts, la Communauté de communes propose un service de location de bennes de 7 m³ et de 20 m³.

Le transfert et le traitement des déchets

Les encombrants sont acheminés au centre de transfert de Grenade.

Ils sont triés afin de séparer :

- les monstres (centre d'enfouissement technique de classe 2 de Montech)
- les déchets incinérables (UVE de Bessières).

Les tonnages collectés

200 tonnes d'encombrants ont été collectées en 2007 sur le territoire, hors déchetteries, dont :

- 107,08 tonnes collectées en porte à porte (dont 25 % de dépôts sans RDV),
- 81,86 tonnes collectées par les bennes louées,
- 9,06 tonnes par la mise à disposition de moyens aux services techniques des communes
- 1,94 tonnes de dépôts sauvages spécifiquement ramassés.

On peut noter que, compte tenu de la présence d'une déchetterie sur le territoire, le service de collecte des encombrants - en porte à porte plus en location de benne - est supérieur aux besoins.

4 - Les déchets de soins à risques infectieux (DASRI)

La Communauté de Communes Save et Garonne a mis en place, depuis avril 2009, pour les usagers en automédication, la collecte des objets coupants, piquants et tranchants (seringues, aiguilles, lancettes).

Les usagers en auto traitement produisant des DASRI retirent gratuitement des conteneurs adaptés à ce type de déchets dans 5 pharmacies du territoire (3 à Grenade, 1 à Merville et 1 à Montaigut). Après remplissage, ils déposent les conteneurs, bien fermés, dans un laboratoire d'analyses médicales de Grenade qui assure le stockage des déchets.

SYNTHESE

- De nombreux efforts de la part de Save & Garonne pour faire évoluer la situation
 - mise en œuvre progressive de la redevance spéciale pour les gros producteurs
 - étude d'optimisation du service
 - projet de plan de prévention des déchets.

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
Service en cours d'optimisation	Collecte des points de ramassage des recyclables effectuée par une entreprise elle-même en DSP pour DECOSET : <ul style="list-style-type: none">→ forte inertie du dispositif→ absence de maîtrise pour la CCSG

Source

Etude d'optimisation de la collecte des déchets CCSG - Bureau d'études Egis Eau - 2009

A – NUISANCES ET RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE

1 - Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

La notion d'activités classées s'applique aux usines, ateliers, dépôts, chantiers, grands élevages, abattoirs, installations de traitement des déchets.

D'une manière générale, sont concernées toutes les installations qui peuvent présenter des dangers ou inconvénients pour la commodité du voisinage, la santé, la sécurité ou la salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement, la conservation des sites et des monuments ainsi que pour des éléments du patrimoine archéologique.

Ces activités sont soumises, selon leur taille et leur nature, soit à une déclaration, procédure simple, soit à une autorisation, procédure plus lourde, toutes deux à déposer auprès de la Préfecture. La liste des installations soumises à une demande d'autorisation est publiée au journal officiel.

2 - Les installations classées de Save & Garonne

Il n'y a aucune ICPE répertoriées à Larra, Menville, Montaignut sur Save et Saint-Cézert.

Les installations Classées soumises à autorisation

Les Installations soumises à autorisations sont au nombre de 9, dont 6 à Grenade, 2 à Ondes et 1 à Launac.

Commune	NATURE DE L'ACTIVITE	Date de l'arrêté préfectoral d'autorisation
GRENADE	blanchisserie	22/01/1998
	fabrication de matériel agricole et peinture au trempé	03/12/1981
	porcherie	12/12/1971
	centre de transit de résidus urbains	20/02/2002
	dépôt de chlore - dépôt de charbon - stockage d'anhydride sulfureux - compression	22/07/1992
	élevage avicole	06/08/1988
LAUNAC	broyage, concassage - combustion - dépôt de gaz combustible liquéfié	30/11/2000
ONDES	silos de stockage de céréales	instance CSIC
	station de broyage	antériorité

Les installations classées soumises à déclaration

Les Installations soumises à déclaration sont au nombre de 50, dont 20 sont liées directement ou indirectement à l'activité agricole.

La moitié de ces entreprises est localisée sur Grenade (26 installations).

Les installations classées « Seveso »

Un site de classement « Seveso » se situe sur une commune limitrophe de la CCSG, à Castelnau d'Estretfonds. Mais aucune mesure particulière n'impacte la Communauté de communes.

B - AUTRES RISQUES ET NUISANCES

1 - Les risques naturels : inondations

Plusieurs villages de la CCSG sont en zone inondable, entièrement comme Ondes et le quartier Saint Caprais à Grenade (crue de la Garonne) ou partiellement comme Saint Paul sur Save, Montaigut sur Save et Merville (crue de la Save).

L'évolution de la réglementation avec la mise en place des PPRI (Grenade, Merville, Ondes) modifie lourdement la capacité de développement de certains territoires.

Dans ce contexte l'intercommunalité prend toute sa dimension, certaines communes ne pouvant plus assurer certaines fonctions ou accueillir de nouveaux équipements (cas de la station d'épuration de Ondes, construite en commun avec Grenade).

Commune	Type de risque	Dispositif d'annonce des crues géré par l'état
Bretx	Inondation	non
Le Burgaud	Inondation	non
Daux	Inondation	non
Grenade	Inondation Rupture de barrage	oui
Larra	Inondation	oui
Launac	Inondation	non
Merville	Inondation	oui
Merville	Inondation Rupture de barrage	oui
Montaigut	Inondation	oui
Ondes	Inondation Rupture de barrage	oui
St Cézert	Inondation	non
Saint Paul	Inondation	oui
Thil	Inondation	non

2 - Le bruit : l'aéroport de Toulouse-Blagnac

La seule nuisance sonore importante mesurée sur Save & Garonne provient de l'aéroport Toulouse-Blagnac.

Deux communes, Daux et Merville, sont concernées par les mesures de prévention du bruit mises en place par l'aéroport.

Le Plan d'Exposition au Bruit

La Loi n° 85-696 du 11 juillet 1985 relative à l'urbanisme au voisinage des aérodromes a instauré les Plans d'Exposition au Bruit (PEB), dont l'objectif est d'éviter que de nouvelles populations s'installent dans des zones qui seront soumises aux nuisances sonores.

Le PEB dresse donc une carte du bruit aérien tel qu'il pourrait être à court, moyen et long terme afin d'éviter, par des règlements d'urbanisme, que de nouvelles habitations soient construites sur les secteurs les plus exposés au bruit.

Etabli à partir des prévisions de trafic et de nombreux autres éléments, le PEB est révisé régulièrement afin d'intégrer des changements importants qui n'avaient pas été prévus.

Ainsi, pour Toulouse-Blagnac, le premier PEB a été élaboré en 1989. Il prévoyait 81 700 mouvements (atterrissages, décollages) à l'échéance 2000, or ce chiffre a été atteint en 1995. La révision du PEB a donc été mise en œuvre en 2001 en raison de l'augmentation du trafic et des engagements pris dans la Charte de l'Environnement de l'aéroport.

En 2006, le trafic avait atteint 97 381 mouvements d'avions par jour.

Le Plan d'Exposition au Bruit actuel a été approuvé le 21 août 2007 par le Préfet de la Haute-Garonne. La nécessité de réviser un PEB est examinée tous les 5 ans.

Le Plan de Gêne Sonore (PGS)

Institué par la loi « Bruit » du 31 décembre 1992, le Plan de Gêne Sonore a pour objet de représenter la gêne sonore autour des aéroports et de définir l'espace géographique dans lequel des locaux peuvent bénéficier de l'aide à l'insonorisation.

Il est construit en tenant compte de différents paramètres : le trafic en nombre de mouvements par type d'appareil, le niveau de bruit des avions, les trajectoires, l'heure de passage.

La mise en relation de ces données aboutit au calcul d'un indice de bruit (*Lden*), puis trois zones sont définies :

- zone I, gêne très forte, limitée par l'indice *Lden* 70
- zone II, gêne forte, *Lden* 70 > indice > *Lden* 65
- zone III, gêne modérée, *Lden* 65 > indice > *Lden* 55

Le Plan de Gêne Sonore est révisé régulièrement. Le PGS actuel de Toulouse dit « PGS 2004 » date du 31 décembre 2003.

Le système Sentinelle

Depuis septembre 2002, l'aéroport Toulouse-Blagnac s'est doté d'un système, baptisé "Sentinelle", de mesure du bruit et de visualisation des trajectoires des avions fonctionnant 24h/24. A partir de 9 stations de mesure fixes et mobiles, les données sont enregistrées en continu tout au long de la journée,

Les objectifs de Sentinelle par rapport au bruit des avions sont multiples :

1. Mesurer le bruit d'origine aéronautique
2. Répondre aux plaintes et aux demandes d'informations
3. Sanctionner

Actuellement, la réglementation en matière de bruit concerne les émissions sonores des sources fixes (installations fixes, équipements...) mais pas encore celles des sources mobiles, tels que les véhicules et les aéronefs.

Seule une recommandation de l'Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aéroportuaires (ACNUSA) préconise un seuil de 85 décibels à ne pas dépasser entre 22h et 6h, à proximité d'un aéroport.

Il n'existe donc pas à ce jour de sanctions concernant les niveaux de bruit mesurés sur les capteurs de Sentinelle.

Cependant, un arrêté ministériel (« arrêté du 21 mars 2003 portant restriction d'exploitation de l'aérodrome de Toulouse-Blagnac ») interdit aux avions les plus bruyants d'atterrir ou de décoller la nuit de 22h à 6h.

- 4 - Sentinelle permet également de surveiller les trajectoires des avions et d'éditer des statistiques.

3 - Les risques majeurs

Le territoire de la CCSG ne comporte aucun risque majeur identifié.

Des informations peuvent être obtenues sur www.prim.net, site d'information et de connaissance du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, sur tous les aspects de la gestion du risque majeur.

Le risque nucléaire

La relative proximité de la centrale de Golfech a suscité, au cours de la concertation, une question au sujet du risque nucléaire en Save & Garonne.

Le risque nucléaire est un événement accidentel avec des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Grenade sur Garonne est située à 65 km, à vol d'oiseau, à l'est du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (C.N.P.E.) de Golfech, situé en Tarn-et-Garonne et disposant de deux réacteurs à eau sous pression produisant 1300 MWatt électrique chacun

L'intervention des pouvoirs publics en cas d'accident ou d'incident nucléaire sur une installation est définie par des directives du Premier Ministre.

Les responsables opérationnels, en situation de crise, sont le Préfet et l'exploitant (EDF). Le Préfet est responsable de la sécurité des personnes et des biens ; il est chargé d'organiser l'ensemble des moyens de secours et d'intervention disponibles ainsi que de veiller à l'information du public et des élus.

La législation prévoit plusieurs moyens de protection des populations civiles, parmi lesquels l'établissement d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) prévoyant l'organisation des secours qu'il mettrait en place pour assurer la protection de la population et de l'environnement.

Pour le C.N.P.E. de Golfech, le PPI (31 communes dans un périmètre des 10 km autour de la centrale) a été établi et révisé en février 2002 par la Préfecture du Tarn-et-Garonne, en liaison avec les préfectures des départements voisins. Aucune disposition particulière ne concerne le département de la Haute-Garonne.

SYNTHESE

- Deux secteurs essentiellement impactants pour le territoire : la proximité de l'aéroport les crues de la Save et de la Garonne.
- Pour les autres risques et nuisances, l'implication des collectivités concerne la connaissance et l'information du public :
 - identifier le risque, le situer géographiquement et en connaître la nature
 - savoir quelles sont les mesures prévues en cas d'accident
 - informer les habitants ou être toujours en capacité de le faire.

POINTS FORTS

Aéroport et inondations : risques bien connus et dispositifs d'alerte pris en charge par les pouvoirs publics

POINTS FAIBLES

Dispositifs de lutte contre les crues et contre le bruit de l'aéroport très limitants pour les projets des collectivités

Sources :

Prim.net, portail de la prévention des risques majeurs et DIREN Midi-Pyrénées - 2008

La Documentation française - 2009

Préfecture de Haute-Garonne - 2009

Organisations politiques

A - REPRESENTATIONS POLITIQUES

1 - Représentation des communes à la CCSG

La représentativité des communes à la CCSG est assurée par des délégués élus par les Conseils municipaux au début de chaque mandat. Le nombre de délégués de chaque commune dépend de son nombre d'habitants à cette date.

Les statuts de la CCSG prévoient que, après chaque renouvellement des conseils municipaux, toute modification de la population soit prise en compte. Il s'agit de la population totale, c'est-à-dire la population municipale et la population comptée à part.

L'augmentation constante de la population du territoire a entraîné une augmentation du nombre de délégués en 2008, suite aux dernières élections municipales. La représentativité des communes a évolué de la façon suivante :

COMMUNE	POP° TOTALE 2008	NOMBRE DE DELEGUES		DIFFERENCE
		2003 création CCSG	2008 renouvellement élus	
BRETX	360	2	2	-
LE BURGAUD	610	2	2	-
DAUX	1 674	3	3	-
GRENADE	7 587	7	9	+ 2
LARRA	1 413	3	3	-
LAUNAC	1 175	2	3	+ 1
MENVILLE	411	2	2	-
MERVILLE	4 029	4	6	+ 2
MONTAIGUT	1 561	3	3	-
ONDES	917	2	2	-
ST CEZERT	414	2	2	-
ST PAUL	848	2	2	-
THIL	1 031	2	3	+ 1
Totaux	22 030	36	42	+ 6

2 - Représentation de la CCSG au Schéma de cohérence territoriale (SCOT) nord-toulousain3 - Représentation de la CCSG au Pays Tolosan

Depuis son adhésion à l'association du Pays Girou Tarn Frontonnais, devenu le Pays Tolosan en mars 2009, la CCSG y a désigné trois représentants siégeant au conseil d'administration de l'association.

Il s'agit de Rémy ANDRE, en tant que Président de la CCSG, Véronique VOLTO et André SAINT-PAUL. Rémy ANDRE, titulaire, et Véronique VOLTO, suppléante, siègent au Bureau de l'association.

B - INTERCOMMUNALITÉS

1 – Adhésion de la Communauté de communes

SCOT Nord Toulousain

La CCSG fait partie du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Nord toulousain, couvrant le nord du département avec 62 communes et près de 85 000 habitants, lui-même appartenant à l'inter-SCOT de l'aire toulousaine (près d'un million d'habitants).

Pays Tolosan

La CCSG est également membre de l'association du Pays Tolosan, qui, avec 70 communes membres en 2009 et près de 100 000 habitants, est le plus peuplé des 32 Pays de Midi-Pyrénées.

2 – Syndicats à l'intérieur de Save & Garonne

Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Rivage

Le SIVU Rivage gère l'action sociale de ses trois communes membres.

Président : Fernand BENTANAX, maire de Merville

Siège : mairie de Merville

Membres : Launac, Merville et Montaigut sur Save.

Le Syndicat Intercommunal à vocation scolaire

Il gère le regroupement pédagogique et le péri-scolaire sur les communes de Bretx, Merville et St Paul Sur Save.

3 – Adhésion de communes à des syndicats à l'extérieur de Save & Garonne

Syndicat Mixte de Gestion (S.M.G.) de la Save Aval

Grenade, Larra, Merville, Merville, Montaigut sur Save et Saint Paul sur Save adhéraient à ce syndicat jusqu'en 2009, année au cours de laquelle elles ont résilié leur adhésion pour être remplacées par la CCSG.

Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) pour l'aménagement des berges de la Garonne

Ce syndicat, créé en 1992, a pour missions la gestion des terrains rétrocédés aux communes par les exploitants de gravières au terme de la période d'extraction, et le réaménagement des gravières avec notamment la création d'un complexe de loisirs comprenant un lac de pêche, une base de sports nautiques non motorisés, un massif forestier, une réserve naturelle faune et flore.

Président : Louis VIDAL, maire de Castelnau d'Estretfonds

Siège : mairie d'Ondes

Communes membres : Castelnau d'Estretfonds, Ondes, Saint Rustice (31), Grisolles, Pompignan (82).

Syndicat mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne (SMAFB)

Créé en 2006, le Syndicat mixte pour l'Aménagement de la forêt de Bouconne est habilité à exercer les compétences suivantes :

- . L'exploitation d'un équipement de loisirs touristique et sportif, en forêt de Bouconne, la Base de Loisirs
- . l'exploitation d'un équipement polyvalent, destiné à l'accueil et aux activités des enfants en Centre de Loisirs, ainsi que toute activité pouvant être organisée au sein de cette structure.

Siège : Base de loisirs de Bouconne, Montaigut sur Save

Membres : les communes de : Brax, Launac, Merville, Montaigut sur Save, Pibrac,

. la Communauté de communes de la Save au Touch se substituant et représentant les communes de Léguevin, Lévigac sur Save, La Salvetat Saint Gilles, Plaisance du Touch,

. le Syndicat Intercommunal à vocation scolaire regroupant les communes de Bretx, Merville, St Paul

SYNTHESE

- Une Communauté de communes relativement jeune (création en 2003), faisant partie de structures jeunes aussi (SCOT nord-toulousain et Pays Tolosan)
- Des coopérations tournées vers l'extérieur du territoire pour des zones géographique et des missions précises (bords de Garonne, forêt de Bouconne)
- Une gouvernance encore en devenir :
 - ➔ construction en cours du programme politique spécifique à la Communauté de communes
 - ➔ projets de coopération à l'échelle communautaire sur les sujets essentiels (politique sociale)

Sources :

Services de la CCSG - 2009

1 – La communication de la Communauté de communes

La Communauté de communes, création récente, souffre d'un déficit de reconnaissance auprès des habitants, qui l'associent uniquement à la compétence « déchets » que gérait le SIVOM préexistant.

En 2008 ; elle a fait appel à une agence, Com'Events, pour élaborer sa stratégie de communication. Une charte graphique complète a été créée, avec la particularité d'être éco-conçue : elle préconise par exemple d'éviter les aplats et fonds de couleur (maximum 1/3 de page) pour ne pas utiliser trop d'encre.

Les outils de communication de la CCSG sont désormais :

Les supports écrits internes :

- . journal des élus (bimestriel)
- . journal des agents (bimestriel)

Les supports écrits vers la population :

- . magazine « Save & Garonne » (annuel)
- . bulletin « Flash info » (parution suivant l'actualité)

Les réunions publiques de la CCSG :

- . pour les chantiers de voirie
- . pour l'Agenda 21 (mai/juin 2009)

2 – La communication des communes

Les supports écrits vers la population :

Commune	Bulletin	Périodicité
Bretx	<i>La lettre d'information communale</i> 4/6 pages environ, couleur	→ parution selon actualité
Le Burgaud	<i>Le Burgaud Information</i> 30 pages environ, noir & blanc + flash + projet d'un panneau électronique	→ annuel → quand actualité
Daux	6 pages, couleur + communiqué + flash	→ 1 à 2 fois par an → tous les 2 mois → si actualité
Grenade	<i>Grenade Saint Caprais Mag</i> 36 pages, couleur + flash + panneaux électroniques	→ 1 fois par trimestre → si actualité
Larra	<i>Le Petit Larrassien</i> 12 pages environ, noir & blanc	→ mensuel
Launac	<i>Launac Flash</i> 4/8 pages, couleur + 1 panneau électronique	→ trimestriel (+ si actualité)
Menville	<i>Menville Info</i> 6 pages, noir & blanc	→ parution selon actualité
Merville	<i>Merville actualité</i> 24 pages, couleur + 1 panneau électronique	→ mensuel
Montaigut sur Save	<i>Le Bulletin</i> environ 40 pages, couleur + flash info	→ annuel → selon actualité
Ondes	<i>L'Echo Ondes Les Crepys</i> 8 pages, couleur,	→ trimestriel
Saint Cézert	4 pages environ, noir & blanc	→ en juin et décembre
Saint Paul sur Save	<i>Bulletin communal</i> 8 pages, couleur	→ trimestriel
Thil	<i>Informa Thil</i> 16 pages couleur	→ trimestriel

Les réunions publiques des communes :

Bretx :	pour le PLU (procédure obligatoire), travaux de voirie, et vœux du maire avec point sur réalisations et projets
Le Burgaud :	pour chantiers nouveaux, PLU, etc.
Daux :	pour les chantiers ou problèmes particuliers
Grenade :	pour les chantiers ou problèmes particuliers
Larra :	selon actualité de la municipalité
Launac :	pas de réunions publiques
Menville :	pour le PLU
Merville :	pour chantiers (voirie) et vœux du maire avec point sur réalisations et projets
Montaigut :	quand procédure obligatoire (PLU)
Ondes :	pour PLU, chantiers ou problèmes particuliers
St Cézert :	vœux du maire avec point sur réalisations et projets, tous les habitants sont invités
St Paul :	vœux du maire avec point sur réalisations et projets, tous les habitants sont invités
Thil :	pour le PLU + apéritifs dans les hameaux et quartiers isolés.

2 - Les Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

Le réseau :

Sur le plan matériel, le réseau de télécommunications en Save & Garonne n'est pas suffisamment puissant pour couvrir tout le territoire : plus on s'éloigne de l'agglomération toulousaine, plus il est faible.

On observe des zones blanches sur quasiment toutes les communes, surtout au niveau des hameaux et des habitations isolées.

Le Conseil Général propose aux particuliers de palier cette carence du réseau câblé par l'installation (payante) de paraboles de transmission de données à haut débit, par voie hertzienne (technologie Wimax).

Le site de la Communauté de communes Save & Garonne :

www.cc-saveetgaronne.fr

Créé en 2003, il devrait évoluer en 2010 vers une forme de portail, orientant l'internaute vers les sites de l'Office du Tourisme Intercommunal, des communes, des associations du territoire, etc.

Les sites des communes :

Les communes de Daux, Grenade, Larra et Montaigut ont leur propre site Internet.

www.mairie-daux.fr

www.mairie-grenade.fr

www.montaigut-sur-save.com

www.larra.fr

Un conseiller municipal du Burgaud gère également un blog de sa commune.

SYNTHESE

- Des communes communiquant, mais sans innovation pour la plupart, et une Communauté de communes complètement méconnue des habitants du territoire.
- Une demande des habitants lors de la concertation : plus de communication.

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
Toutes les communes ont créé un support d'information du public	Communes : pas d'outils mutualisés, faible usage de la proximité
Effort de communication de la Communauté de communes	

Sources :

Services de la CCSG et des communes - 2009

Entretiens avec les maires - 2009

1 – Services administratifs

Les actions existantes

Gestion des déchets :

- récupération du papier dans les bureaux des services administratifs : chaque bureau dispose d'une caissette et Mme BEILLE les collecte en faisant le ménage puis les apporte au conteneur à papier.
- utilisation de bouteilles en verre et d'eau du robinet pour les réunions se tenant aux services techniques.
- utilisation de papier certifié FSC (issu de forêts en gestion durable).

Action pour la santé des agents et lutte contre la pollution de l'eau :

- pour l'entretien des bâtiments communautaires, des produits éco labellisés sont utilisés et leurs fiches techniques et de sécurité sont systématiquement demandées.

Action en faveur du secteur social :

- dans le cadre du marché d'achat des fournitures de bureau (consommables), des entreprises et associations d'insertion sont consultées sur certains produits (chemises cartonnées, par exemple).

Economies d'énergie :

- chaque fois que c'est possible (adaptabilité de la lampe), les ampoules des bâtiments de la CCSG sont remplacées par des ampoules à basse consommation.

Les actions à étudier

Economies d'énergie :

- dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment des SA, (printemps 2009) un système centralisé et automatisé de régulation du chauffage a été installé afin de réguler la consommation d'électricité.

2 – Service Informatique / Nouvelles technologies de l'information

Les actions existantes

Conditions de travail des agents travaillant sur ordinateurs :

- la qualité des écrans est essentielle et s'obtient par des réglages systématiques.
- pour de bonnes conditions de travail, la recherche de la qualité dans le matériel va au-delà du seul ordinateur : le service tend vers l'objectif de l'usage systématique de claviers touches douces et de souris à capteur,

Gestion des déchets :

- les photocopieurs ont une fonction « scanner » pour que le courrier soit distribué aux destinataires sous forme électronique.
- les imprimantes et photocopieurs sont systématiquement configurés par défaut en positions noir & blanc et recto/verso.
- les imprimantes à jet d'encre arrivées en fin de vie ne sont pas remplacées car elles consomment trop d'encre.
- les cartouches d'encre sont récupérées par l'Association des Maladies Orphelines de Midi-Pyrénées (AMOMP). Une expérience passée a conduit le service à ne plus utiliser de cartouches recyclées pour cause de mauvaise qualité.
- le matériel en fin de vie est apporté en déchetterie (filière D3E) ou donné aux associations en convention avec la CCSG (OTI, CBE),
- le service développe pour les services techniques (OM, Voirie) des systèmes de gestion informatisée des stocks, des consommations ou des interventions (EPI pour les agents, consommations de carburants, interventions sur les véhicules, livraisons de bocs, etc.) pour une gestion optimisée.

Action contre la pollution de l'eau :

- les matériels utilisés par la CCSG sont équipés de condensateurs polymères, ce qui supprime l'utilisation de métaux lourds.

- les matériels utilisés sont déclarés par leurs fabricants conformes à la directive européenne 2002/95/CE dite *RoHS* (*Restriction of the use of certain Hazardous Substances in electronic equipment* : celle-ci interdit, depuis le 1^{er} janvier 2006, la vente d'appareils électriques contenant du plomb, du cadmium, du chrome VI, du mercure ou des produits ignifuges poly bromés en quantité supérieure à des traces).

Economies d'énergie :

- le matériel de la CCSG porte systématiquement les labels *Energy Star* et *TCO*, qui garantissent des appareils économes en énergie.

Les actions à étudier

Gestion des déchets :

- le matériel en fin de vie pourrait être récupéré par une association d'insertion (type « Envie ») qui valoriserait les éléments hors d'usage.

3 – Service Communication institutionnelle externe et interne / Communication pour la collecte sélective des déchets

Les actions existantes

Gestion des déchets :

- édition : dématérialisation de certains envois : invitation aux vœux de l'année 2009 ;
- édition : charte graphique préconisant des formats standards, déclinés par pliage (A4 pliés en 2 ou 3) ;
- édition : achat et utilisation systématique de papier certifié FSC ;
- cérémonies, vins d'honneur : utilisation de verres et carafes en verre.

Action contre la pollution de l'eau :

- édition : les imprimeurs retenus pour les travaux sont labellisés Imprim'vert
- édition : pour limiter la quantité d'encre utilisées, la charte graphique préconise, pour tous les documents :
 - pas de fond de couleur,
 - pas ou très peu d'à-plats de couleur,
 - pas de photos couvrant plus d'un 1/3 de la surface des pages,

Développement durable

- cérémonies, vins d'honneur : achat de produits locaux.

Les actions à étudier

Gestion des déchets :

- édition : achat et diffusion de sacs réutilisables comme outils de sensibilisation (OTI, futur magasin de produits fermiers, etc.). Ces sacs peuvent être en papier kraft, en plastique recyclable et/ou contenant une part de recyclé, ou en tissu.

4 – Services techniques

Les actions existantes

Gestion des déchets :

- bureaux : un PRV complet est installé sur le parking du centre technique utilisé par tous les agents pour le verre, les papiers-cartons et les flacons plastiques.
- ateliers : une benne à ferraille est installée en permanence sur le site pour recueillir les métaux collectés sur les tournées et les déchets des ateliers.
- les pneus usés des véhicules communautaires sont soit re-sculptés sur place soit repris par le fournisseur (Euromaster). Les pneus collectés sur les tournées sont emportés à l'usine Régène de Montauban. (coût 2009 : 116,05 €/tonne VL et 158,25 €/tonne PL).
- l'huile de vidange des véhicules communautaires est récupérée gratuitement par un repreneur agréé (SEVIA – SHRRU, groupe Véolia).

Action contre la pollution de l'eau :

- l'eau utilisée sur l'aire de lavage des véhicules est récupérée et filtrée par un système mécanique (récupération des hydrocarbures).

Economies d'énergie et action contre la pollution de l'air :

- un additif est associé au carburant des véhicules de la flotte pour en réduire la quantité de NOx dans les gaz d'échappement (AD Blue).

Economies d'énergie :

- aux SA, les ampoules incandescentes sont remplacées progressivement par des ampoules basse consommation.

Les actions à étudier

Action contre la pollution de l'eau :

- pour le nettoyage des bennes de collecte des OM, un produit désinfectant est utilisé.
→ rechercher un produit moins nocif.

Economies d'eau :

- le lavage des véhicules au centre technique et des PRV est très consommateur d'eau (consommation annuelle d'eau du centre technique : environ 405 m³ /an en moyenne).
→ rechercher un système de récupération de l'eau de pluie sur le toit des ateliers (surface importante). Le réseau d'eau de la ville prend le relais en cas de non remplissage des cuves.

→ rechercher des économiseurs d'eau (brise-jets ou mousseurs) qui puissent être installés sur tous les robinets des bâtiments de la CCSG (ST, SA, OTI, crèches). Le coût est faible et l'installation se fait au fur et à mesure des réparations par exemple.

⇒ Economies d'énergie :

- Eclairage : les ateliers et les bureaux des ST sont essentiellement équipés de néons ou de lampes de bureau à halogène :
→ rechercher les alternatives plus économes en énergie.
- Chauffage des ST : dans les bureaux, la chaleur est mal répartie entre les bureaux : la zone d'accueil est mal chauffée. Dans les ateliers, très hauts de plafond, de gros convecteurs consomment énormément mais chauffent mal, ils sont d'ailleurs très rarement allumés.
→ rechercher les alternatives plus économes en énergie.
- Eau chaude sanitaire : la consommation d'eau chaude sanitaire des ST est importante (douches)
→ étudier la possibilité d'installer un chauffe-eau solaire (subvention du conseil régional dans le cadre de PRELUDE)
- Carburants :
→ étudier des alternatives au gas-oil sûres, efficaces et qui ne nécessitent pas de modification lourde du matériel et du fonctionnement existant.

SYNTHESE

- Volonté politique de mettre en cohérence les incitations auprès des acteurs et habitants et le propre fonctionnement de la collectivité.
- Nécessité pour les collectivités de réaliser des économies et de réduire leur empreinte écologique.
- Forte demande des habitants lors de la concertation : nécessité pour les collectivités locales d'être exemplaires en terme de développement durable.

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
Certains services déjà engagés dans une recherche d'un fonctionnement durable	Disparités selon les services Manque d'information des agents sur les produits et les pratiques « durables » Manque d'outils d'évaluation pour les efforts écoresponsables entrepris

Sources :

Entretiens avec les responsables de services de la CCSG – Décembre 2008





Services Administratifs
Rue des Pyrénées
31330 Grenade sur Garonne
☎ 05 61 82 85 55
Fax: 05 61 82 42 21

www.cc-saveetgaronne.fr

Mettre nos valeurs en commun est une chance pour tous...

Bretx, Daux, Grenade, Larra, Launac, Le Burgaud, Menville, Merville,
Montaigut, Ondes, Saint-Cézerit, Saint-Paul, Thil.